

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —



SOMMAIRE

L'édito de Jean-Yves Caullet - L'édito de Bertrand Munch

INTRODUCTION

- 8** L'ONF EN QUELQUES MOTS
- 9** ORGANISATION TERRITORIALE
- 11** LA GOUVERNANCE
- 12** L'ORGANIGRAMME
- 13** LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 14** LES GRANDS PARTENAIRES
- 16** LE RÔLE DE L'ONF CONFORTÉ PAR UNE MISSION INTERMINISTÉRIELLE
- 18** BILAN ÉCONOMIQUE
- 20** LES FORÊTS À L'ÉPREUVE DU CLIMAT ET DES CRISES SANITAIRES
- 22** EN BREF...

COLLECTIF DE TRAVAIL

- 26** DES ÉQUIPES ENGAGÉES
- 29** LES EFFECTIFS
- 29** LA FORMATION

MENER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS

- 32** CONJONCTURE DES MARCHÉS DU BOIS
- 34** LE MARCHÉ DU BOIS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES
- 35** LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

- 40** CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CRISES SANITAIRES : COMMENT ANTICIPER LA FORÊT DE DEMAIN ?
- 43** PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
- 46** CHASSE ET ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER : IL EST URGENT D'AGIR !

ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES NATURELS

- 50** PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES NATURELS
- 52** RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE
- 53** LES ÉQUIPES DE L'ONF AU SECOURS DES DUNES

AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

- 56** FORÊTS D'EXCEPTION®
- 59** CARTON PLEIN POUR LA JIF AVEC L'ONF
- 60** EN BREF...
- 62** MÉCÉNAT D'ENTREPRISES : S'ENGAGER POUR DES PROJETS D'AVENIR
- 64** RÉPONDRE AUX BESOINS DES GÉNÉRATIONS FUTURES

DES PRODUITS ET DES SERVICES SUR MESURE

- 68** UNE OFFRE GLOBALE DE PRESTATIONS DE SERVICES
- 69** AGENCES TRAVAUX ET BUREAUX D'ÉTUDES : L'INDISPENSABLE SAVOIR-FAIRE DE L'OFFICE
- 70** DES PROJETS AU SERVICE DES ESPACES NATURELS, ET DES CITOYENS

LE GROUPE ONF

- 74** ONF PARTICIPATIONS
- 75** ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF
- 76** ONF ÉNERGIE : L'ONF, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 77** ONF INTERNATIONAL : FORLAND, UNE PLATEFORME POUR UNE GESTION DURABLE DES TERRES À L'INTERNATIONAL

Édito

La pandémie de COVID-19 l'a de nouveau démontré. Le bois a révélé une nouvelle fois son caractère indispensable. Ressource essentielle pour assurer la continuité de la vie économique du pays (emballages, palettes...), notre belle matière première est également indispensable pour lutter contre la propagation du Covid-19 (papiers d'hygiène, papiers spéciaux nécessaires pour la production de masques chirurgicaux...). Alors que de nombreuses entreprises étaient à l'arrêt, à l'Office, les équipes de l'ONF étaient à pied d'œuvre pour répondre aux besoins des fabricants de papiers et des producteurs de palettes et d'emballage réquisitionnés par l'État. Partie intégrante de la chaîne logistique alimentaire, industrielle et médicale, les forestiers ont tout mis en œuvre pour soutenir la production des biens de première nécessité. Je les remercie sincèrement pour leur professionnalisme et leur travail durant cette période sensible.



Cette crise a mis en évidence l'importance vitale des circuits-courts au sein de la filière forêt-bois. Au cœur de la transition écologique et énergétique, de nombreux forestiers ont été aux avant-postes. Une occasion de rappeler à tous le rôle essentiel de la forêt et du bois dans nos vies quotidiennes. Et de se souvenir des bienfaits des forêts qui ont tant manqué à nos concitoyens pendant le confinement.

Jean-Yves Caullet
Président du conseil d'administration

**« La forêt et le bois,
des alliés pendant
la pandémie »**

« J'ai confiance dans notre capacité collective à construire une nouvelle feuille de route »

Bertrand Munch

Directeur général



J e suis très honoré d'avoir rejoint l'ONF en tant que Directeur général en janvier dernier.

Quelques semaines après mon arrivée, nous avons eu à gérer la crise du COVID-19. La pandémie a montré, plus que jamais, l'utilité de l'ONF ; utile aux entreprises et à tous les professionnels ; utile à la nation. Nous avons été pleinement mobilisés pour accompagner le pays et la reprise économique sur tout le territoire.

Notre établissement, grâce à l'engagement et aux compétences de ses équipes, a su montrer à l'État qu'il était présent dans ces moments difficiles que le pays traversait. Qu'elles en soient remerciées.

Malheureusement les scolytes en ce printemps sont de retour en forêt. Comme en 2019, nos équipes seront sous tension particulièrement dans le Grand-est pour lutter contre cette crise sanitaire.

Enfin, 2020 sera une année décisive pour l'Office. De nombreux chantiers nous attendent : adaptation des forêts au changement climatique, consolidation de notre modèle économique, relations forêts-société, préservation de la biodiversité... Ces enjeux majeurs vont guider nos travaux pour le futur plan stratégique 2021-2025 et le contrat État-ONF.

Pour aborder ces défis internes et externes, je sais que l'ONF dispose d'atouts considérables et peut s'appuyer sur un réseau territorial riche de ses compétences et son expérience. J'ai confiance dans notre capacité collective à construire une nouvelle feuille de route.

L'ONF EN QUELQUES MOTS	8
ORGANISATION TERRITORIALE	9
LA GOUVERNANCE	11
L'ORGANIGRAMME	12
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
LES GRANDS PARTENAIRES	14
LE RÔLE DE L'ONF CONFORTÉ PAR UNE MISSION INTERMINISTÉRIELLE	16
BILAN ÉCONOMIQUE	18
LES FORÊTS À L'ÉPREUVE DU CLIMAT ET DES CRISES SANITAIRES	20
EN BREF...	22



INTRODUCTION



L'ONF en quelques mots

Un établissement au service de l'État et des collectivités

De la métropole à l'Outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

La garantie d'une gestion durable

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

Des missions d'intérêt général

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes ; restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

Une activité dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.

LES FONDAMENTAUX DE L'ONF

Une autonomie administrative et financière

Placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère de la transition écologique et solidaire, l'ONF est un Établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le code forestier. Le statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

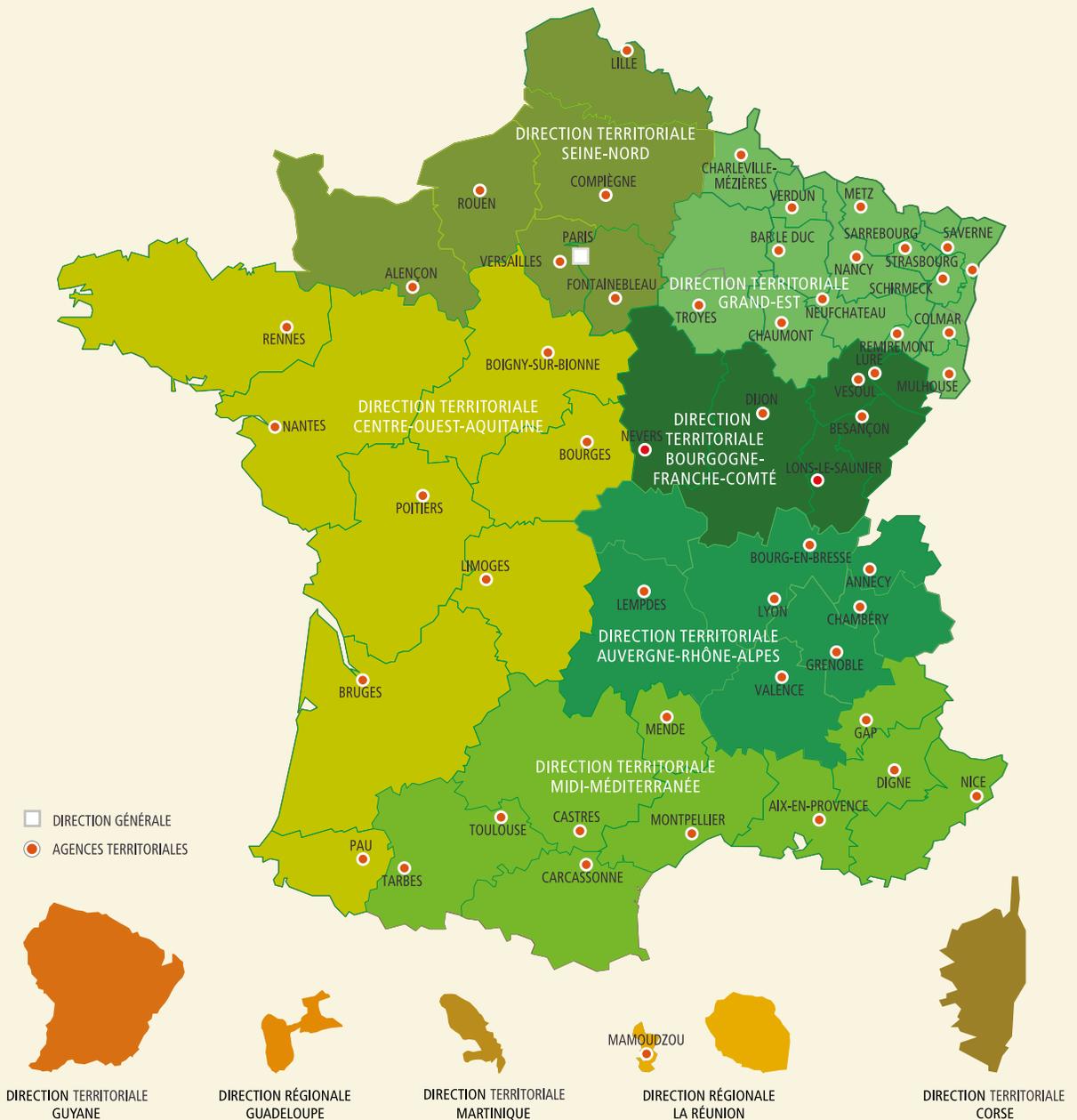
En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de l'environnement et accueil du public tout en garantissant le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier, outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions de ces documents de gestion ont été proposées en 2016 : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeux moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociale et fonction de protection).

L'organisation territoriale de l'ONF





La gouvernance de l'ONF

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF.

Découvrez l'organisation de l'Office.



Conseil d'administration

Comprenant 30 membres, le conseil d'administration de l'ONF est présidé par Jean-Yves Caullet, maire d'Avallon (Yonne) et vice-présidé par Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois. Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du Gouvernement. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le Code forestier.



Comité consultatif des forêts d'Outre-mer

Créé à l'occasion du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020, le comité consultatif des forêts d'Outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'Outre-mer dans la gestion de ces territoires. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France. Il est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des Outre-Mer, de FNE, du CIRAD et des représentants des ministères.



Comité de direction

Un comité de direction restreint se réunit chaque semaine. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, directeurs centraux...)

Une fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux sous la forme d'un Comité de direction plénier.



Comité scientifique

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit environ deux fois par an. Elle intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement. En 2019, les membres se sont penchés tout particulièrement sur la question des nouvelles ressources génétiques forestières pour l'adaptation des forêts au changement climatique, les perspectives d'évolution du réseau Renecofofor, la prospective ONF sur la vision des forêts publiques à 20 ans et sur l'évaluation du réseau RDI.



Comité consultatif de la forêt communale

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France nature environnement ou de la forêt privée.

L'organigramme

Au 1^{er} juin 2020



Le conseil d'administration de l'ONF

Au 24 mars 2020

30 membres titulaires

- Président :
Jean-Yves Caullet
- Premier vice-président :
Dominique Jarlier
- Deuxième vice-président :
Philippe Siat

Représentant du Premier ministre :

- **Julien Turenne**,
conseiller technique agriculture au sein
du Pôle écologie, transports, énergie,
logement et agriculture du Premier Ministre

Représentants du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des Finances :

- **Bertrand Brassens**,
inspecteur général des Finances
- **Monique Saliou**,
conseiller maître à la Cour des comptes

Représentants du ministre chargé des Forêts :

- **Sophie Delaporte**,
secrétaire générale
- **Valérie Métrich-Hecquet**,
directrice générale de la performance
économique et environnementale des
entreprises
- **Sylvain Réallon**,
sous-directeur de la performance économique
et environnementale des entreprises

Représentants du ministre chargé du budget et des finances publiques :

- **Bastien Llorca**,
sous-directeur des Dépenses et des Recettes
de l'État et des opérateurs
- **Morgan Larhant**,
sous-directeur de la 7^e sous-direction
de la direction du budget

Représentant le directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :

- **Claude Marchand**,
chef du bureau matériaux

Représentants du ministre chargé de l'Environnement :

- **Brice Huet**,
adjoint au directeur de l'Eau
et de la Biodiversité
- **Laure Tourjansky**,
chef du service des Risques naturels
et hydrauliques

Représentant le directeur du développement des territoires au Commissariat général à l'Égalité des territoires :

- **Sophie Duval-Huwart**,
directrice du développement des capacités
des territoires

Représentant le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur :

- **Alain Espinasse**,
secrétaire général adjoint,
directeur de la modernisation et de l'action
territoriale

Représentant le directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer :

- **Emmanuel Berthier**,
directeur général des Outre-mer

Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

- **Dominique Jarlier**,
président de la Fédération nationale des
communes forestières, maire de Rochefort-
Montagne (Puy-de-Dôme)
- **Francis Cros**,
président de la communauté de communes
du Haut-Languedoc (Hérault)
- **Pierre Grandadam**,
maire de Plaine (Bas-Rhin)
- **Jean-Yves Caullet**,
maire d'Avallon (Yonne)

Représentant de Régions de France :

- **Sylvain Mathieu**,
vice-président de la région Bourgogne-
Franche-Comté

Représentants des personnels de droit privé employés par l'Établissement :

- **Eloi Schneider**,
ouvrier forestier, au titre de la Fédération
CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI)
- **Jean-François Davignon**,
ouvrier forestier, au titre de la Fédération
générale agroalimentaire CFDT (FGA-CFDT)

Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

- **Emmanuel Gorjux**,
cadre technique, au titre du SNUFPEN
Solidaires
- **Philippe Berger**,
technicien supérieur forestier, au titre
du SNUFPEN Solidaires
- **Olivier Marcet**,
technicien supérieur forestier, au titre
de l'Union syndicale de l'ONF-CGT-Forêt
- **Jean-Philippe Cottet**,
attaché principal d'administration au titre
du Syndicat national des personnels
administratifs de l'ONF (Synergies-FO)

Représentant des personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

- **Armelle Noé**,
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de
l'environnement, au titre du syndicat national
des cadres EFA-CGC

Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnels, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :

- **Philippe Siat**,
président de la Fédération nationale du bois
- **Michel Thomas**,
président de la Fédération départementale
des chasseurs de la Meuse
- **Pascale Got**,
conseillère départementale de la Gironde
- **Adeline Favrel**,
France Nature Environnement.

La liste des membres du conseil d'administration intégrant les membres suppléants est consultable sur le site Internet : www.onf.fr

Les grands partenaires de l'ONF

Au 24 mars 2020

Grâce à la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



Associations d'élus

- Fédération nationale des communes forestières
- Régions de France
- Assemblée des départements de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association nationale des élus du littoral



Certifications

- PEFC France
- FSC France



Aménagement du territoire

- Fédération des parcs naturels régionaux
- Réseau des Grands Sites de France
- Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Sports loisirs tourisme

- Fédération française de randonnée pédestre
- Fédération française d'équitation
- Fédération française de cyclisme
- Fédération française de cyclotourisme
- Fédération française de montagne et d'escalade
- Fédération française de course d'orientation
- Fédération française des sports populaires



Europe

FEADER
EUSTAFOR



Recherche

Institut national
de l'information géographique
et forestière

Muséum national d'histoire
naturelle

Institut national de recherche
pour l'agriculture, l'alimentation
et l'environnement

Centre national d'études
spatiales

Centre national de la recherche
scientifique

Centre de coopération
internationale en recherche
agronomique pour le
développement

Institut du Développement
Forestier

Institut technologique
pour les filières forêts, cellulose,
bois et ameublement

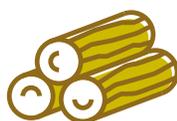


Ministères

Ministère de l'Agriculture
et de l'alimentation

Ministère de la Transition
écologique et solidaire

Ministère des Outre-mer



Filière forêt bois

France Bois Forêt

Fédération nationale du bois

Fransylva

Centre national de la propriété
forestière

Pro Silva France

Fédération nationale
entrepreneurs des territoires



Environnement

Office français de la biodiversité

Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie

Conservatoire du littoral

France Nature Environnement

Union internationale pour
la conservation de la nature

Fédération nationale
des chasseurs

Ligue pour la protection
des oiseaux

Syndicat des énergies
renouvelables

Fédération des conservatoires
botaniques nationaux

Fédération des conservatoires
d'espaces naturels

Office pour les insectes
et leur environnement

Société française pour l'étude et
la protection des mammifères

Société mycologique de France

Association française
de pastoralisme

Société herpétologique
de France



ÇA S'EST PASSÉ EN 2019 !

Le rôle de l'ONF conforté par une mission interministérielle

La filière forêt-bois constitue un secteur majeur pour répondre aux objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050 et alimenter l'économie en produits bio-sourcés et renouvelables. Dans ce cadre, le Gouvernement a conforté en 2019 la légitimité et le rôle de l'ONF en tant qu'opérateur de référence pour la gestion durable des forêts publiques en France, tout en présentant des pistes d'amélioration.

En 2019, la mission interministérielle chargée par le Gouvernement d'évaluer le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 de l'ONF, et de formuler des propositions de pistes d'évolution de l'établissement, a remis son rapport. Celui-ci a confirmé le bien-fondé du régime forestier dans ses grandes composantes. Il a félicité notamment « la grande qualité des agents de l'ONF, leur engagement et leur

compétence technique au service de la gestion durable des forêts et de la prévention des risques naturels. » Confirmé comme opérateur unique de référence pour la gestion des forêts publiques, domaniales et communales, l'ONF s'est également vu conforté par l'État comme un acteur environnemental clé appelé à jouer un rôle majeur au service de la transition écologique et énergétique dans laquelle la France s'est engagée.



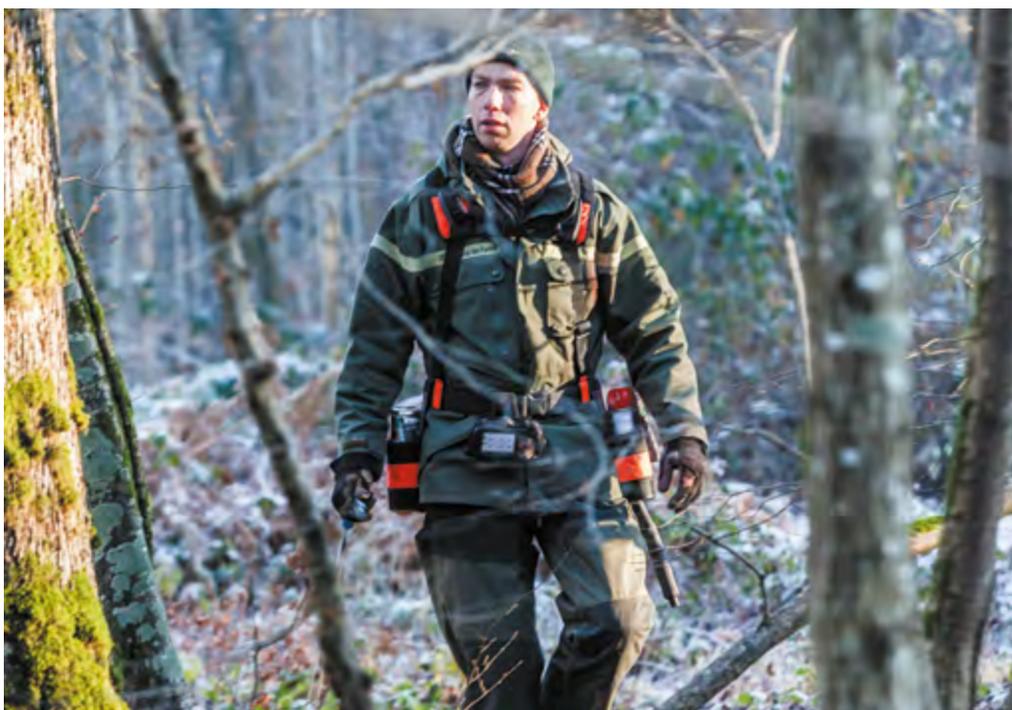
Un plan de cinq ans pour transformer l'ONF

Les résultats de la mission interministérielle conduisent également à un certain nombre d'évolutions du modèle de l'ONF afin de redresser l'équilibre économique de l'Office. Un plan de transformation sera donc engagé sur cinq ans pour « améliorer la performance de l'établissement, accélérer la rationalisation des fonctions supports, la modernisation des systèmes d'information et la révolution numérique ». Par ailleurs, la gouvernance de l'ONF sera redéfinie. L'Office devra se doter d'un plan stratégique pluriannuel et d'un conseil d'administration resserré.

Autre recommandation de l'État visant la transparence financière de l'Établissement : la création d'une filiale ONF dédiée aux activités concurrentielles proposées par l'Office aux collectivités territoriales et aux entre-

prises. Les relations entre l'ONF, les communes et l'État seront également redéfinies. Si le versement compensateur, qui finance la gestion des forêts communales par l'ONF, sera conservé en l'état, le financement de la gestion des forêts domaniales et des missions d'intérêt général sera clarifié afin de doter l'Office d'un cadre d'action stable et prévisible.

L'État engagera la mise en œuvre des recommandations du rapport, sur la base des orientations ainsi définies. La vocation de l'Office demeure identique : assurer une gestion durable des forêts capable de répondre aux enjeux du changement climatique, de développement de la filière bois, de préservation de la biodiversité, et du développement des territoires ruraux.



ÇA S'EST PASSÉ EN 2019 !

Bilan économique

Malgré un résultat net comptable à l'équilibre (-0,4 M€ en écart de +4,4 M€ par rapport à 2018 (4,8 M€), l'exercice 2019 se caractérise avant tout par la forte dégradation de l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui traduit le « résultat économique » de l'Office, en retrait de 55 % à 25,2 M€.

En 2019, le chiffre d'affaires bois s'établit à 256,1 M€ en dégradation de 21,4 M€ par rapport à 2018.



Cette évolution s'explique notamment par les éléments suivants :

- la régression marquée des recettes de bois de **21,4 M€ (soit -7,7 %)** découlant d'une baisse des prix du bois et de l'impact de la crise sanitaire des scolytes) ;
- la contraction des recettes chasse et pêche de **1,9 M€** ;
- l'accroissement des recettes de travaux et services (constituées pour l'essentiel des activités concurrentielles) de **13,0 M€ (+8,5 %)**.

Les charges liées aux achats et charges externes sont en forte hausse de +24,4 M€ par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution défavorable est notamment due à la dégradation de la situation économique de l'agence nationale études et travaux, aux effets de la crise sanitaire des scolytes ainsi que la hausse des achats liée aux recettes concurrentielles.

L'Office a réduit sa masse salariale de 9,3 M€ laquelle s'établit à 462,2 M€ en 2019, soit une baisse de 2,0 % par rapport à l'exercice 2018 traduisant notamment les conséquences de la baisse des effectifs, « l'effet noria » découlant du rajeunissement progressif de la pyramide des âges, ainsi que la baisse de la contribution au CAS pension lié au remplacement partiel des fonctionnaires par des salariés de droit privé.

En revanche, les contributions publiques d'exploitation sont en contraction de 9,3 M€ du fait notamment de la baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP). Elle s'élève en 2019 à 6,5 M€ (contre 12,5 m€ en 2018).

Il résulte de l'ensemble de ces évolutions une forte contraction de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30,7 M€ qui s'établit à 25,2 M€, soit une baisse de 54,9 % par rapport à l'exercice 2018.

En 2019, les investissements s'élèvent à 75 M€, se répartissant comme suit :

- **50 M€** pour Les investissements forestiers, environnementaux et d'accueil du public en forêts domaniales, montant identique à 2018

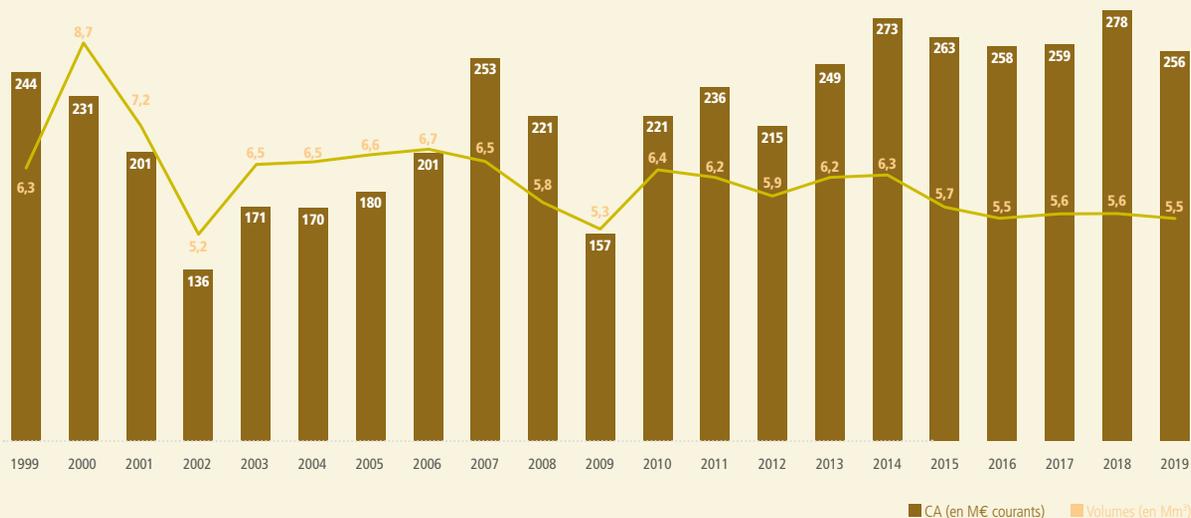


- 25 M€ pour les autres investissements (matériels, véhicules, immobilier, informatique...) en diminution de 5 M€ par rapport à 2018 (29,7 M€). Cette variation porte sur les investissements propres et s'explique par le recours au crédit-bail à compter de 2019 pour financer les véhicules de transport au lieu de l'achat en propre.

Au final, les ressources de nature « exceptionnelle » provenant de la vente du siège (43,5 M€) ont limité la dégradation de la dette de l'Office qui s'établit à 351,7 M€ au 31 décembre (contre 347,1 M€ fin 2018).

Pour la septième année consécutive, les comptes de l'ONF pour l'exercice 2019 ont été certifiés « sans réserve » par les commissaires aux comptes.

1999-2019
VENTES DE BOIS DOMANIAUX
CHIFFRE D'AFFAIRES / VOLUMES



ÇA S'EST PASSÉ EN 2019 !

Les forêts à l'épreuve du climat et des crises sanitaires

Sécheresse estivale et attaques de parasites : l'année 2019 a été particulièrement éprouvante pour les forêts françaises avec près de 200 000 hectares touchés, soit environ 20 fois la superficie de Paris. Après l'estimation des dégâts, l'heure est venue pour l'ONF et ses partenaires d'initier des actions concrètes.

Une cellule nationale de crise

Les dépérissements inédits liés à la sécheresse et à l'épidémie de scolytes (insectes ravageurs) en 2019 ont mobilisé tout l'été les équipes de l'ONF et des communes forestières. Une enquête publiée par l'ONF en 2019 dans le cadre de son Plan d'actions vigilance sécheresse, révèle que sur 9 343 forêts gérées par l'Office, 45,1 % d'entre elles ont été touchées, notamment dans les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Pour coordonner un plan d'action destiné à évaluer le volume exact de bois scolyté et apporter un soutien pour l'exploitation et la valorisation des bois infectés en forêt publique, une cellule nationale « Sécheresse et dépérissements » a été activée par l'ONF en juillet 2019. Les actions décidées par cette cellule ont été présentées et validées par les partenaires de l'ONF, notamment les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, mais aussi les communes forestières et la Fédération nationale du bois (FNB).



Les professionnels de la filière bois figurent au premier rang des acteurs les plus touchés par la crise : une fois l'écorce rongée par les scolytes, les bois perdent de leur valeur, entraînant un effondrement des prix du marché. Rien qu'en forêt de Verdun, on estime à 400 000 m³ le volume d'épicéas scolytés. Dans ce contexte critique, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé en octobre 2019, un plan de soutien de 16 millions d'euros à l'occasion du Conseil supérieur de la forêt et du bois. Ces fonds permettront d'aider la filière bois pour l'exploitation et la commercialisation des bois infectés.

Du côté de l'ONF, la stratégie commerciale a été ajustée, avec la mise en place d'une logistique dédiée permettant de transporter, vers des marchés plus éloignés, les bois des régions sinistrées ne trouvant plus de débouchés locaux. Un partenariat a notamment été développé entre l'ONF et l'opérateur ferroviaire Régio-rail pour approvisionner, en partance de Verdun, les usines de transformation du bois EGGER, situées dans les Landes. Le 19 novembre 2019, un premier convoi exceptionnel de 26 wagons, avec à son bord 700 tonnes de bois, a ainsi été acheminé. « Grâce à la mobilisation des équipes de l'ONF et de l'ensemble des acteurs de la filière, nous sommes déjà parvenus à récolter et à vendre une grande majorité des bois scolytés, y compris ceux qui se trouvaient dans une impasse en termes de débouchés. La vigilance reste de mise, mais nous sommes confiants sur notre capacité à faire face à l'ampleur de ce défi », témoigne Maryse Bigot du département commercial bois et services de l'ONF.

FNCOFOR-ONF : Ensemble au service des collectivités locales

Comprendre la crise des scolytes

Face à la crise, quelle stratégie de récolte adopter ? Comment vendre les bois dépréciés ? Quelle reconstitution envisager ? Pour répondre à ces questions très concrètes, et accompagner les maires dans la gestion de cette situation exceptionnelle, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) ont publié en septembre 2019 une plaquette d'information. Rédigée sous la forme d'un jeu de questions/réponses, elle dresse un état des lieux de la situation, précise les actions engagées et rappelle le rôle et la responsabilité des élus ou des collectivités dans la gestion de cette crise.



 d'infos : www.onf.fr



Adapter les forêts au changement climatique

Engager une réflexion commune pour mieux faire face aux bouleversements climatiques et aux crises sanitaires : c'est l'objectif de la plaquette « Adaptation au changement climatique, les élus s'engagent pour les forêts ».

Présenté lors du salon des maires et des collectivités locales (SMCL) 2019 à Paris, ce document aborde, à l'aide d'explications détaillées, de cartographies et de données chiffrées, quatre niveaux d'intervention : identifier les espaces naturels les plus sensibles, définir une gestion forestière adaptée (forêt en libre évolution, en régénération naturelle, plantations), s'informer des expérimentations existantes et des projets de recherche en cours, et enfin, assurer le succès de ces innovations en s'équipant par exemple des nouvelles technologies.

Députés et sénateurs mobilisés autour de l'avenir de la forêt

« Urgence pour la forêt : quelles réponses aux changements climatiques ? » C'est le thème du colloque organisé à l'Assemblée nationale et au Sénat le 7 novembre 2019 en présence de l'ONF.



À l'issue de cette réunion, la Fédération nationale des Communes forestières, Fransylva, la Fédération Nationale du Bois et l'ONF ont présenté « un Plan de sauvegarde et d'adaptation de la forêt française ». Plusieurs pistes d'action ont été évoquées : renforcer les capacités décisionnelles et offrir un cadre réglementaire dérogatoire pour l'expérimentation et l'adaptation des forêts et des filières bois ; mettre en place une coordination interministérielle pour une meilleure cohérence des politiques publiques en faveur de la filière forêt-bois.

ÇA S'EST PASSÉ EN 2019 !

En bref...

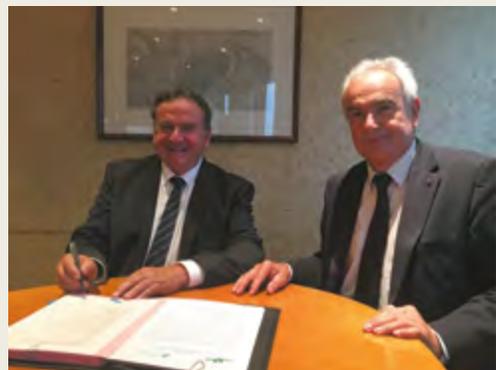
L'ONF a mené de nombreuses actions pour la gestion durable des forêts publiques tout au long de 2019. Pour cela il s'est appuyé sur des partenariats consolidés avec les acteurs de la filière bois, de l'enseignement et de la biodiversité.

L'ONF et la FNEDT

Développer le débardage par câble

Le 16 octobre 2019, l'ONF et la Fédération nationale des entrepreneurs du territoire (FNEDT) ont signé un « Plan câble » visant à encourager le recours au débardage des bois par câble. Cette technique d'évacuation des bois dans des zones difficiles d'accès, en montagne, s'avère aujourd'hui une solution très appropriée au regard des enjeux environnementaux. Elle permet de limiter l'impact des engins motorisés sur les sols forestiers, qui jouent un rôle majeur dans la régulation du climat, et de préserver la biodiversité et la faune sauvage en minimisant les bruits de chantier.

Le débardage par câble présente aussi un intérêt financier pour les collectivités territoriales propriétaires de forêts qui peuvent ainsi faire d'importantes économies de desserte. Alors qu'en France, moins de



100 000 m³ de bois sont mobilisés par an par une quinzaine d'entreprises câblistes en forêts publiques, ce plan entend pérenniser les entreprises de travaux forestiers spécialisées dans le domaine et accroître ainsi la mobilisation de bois en France, y compris en Outre-mer.



[+ d'infos](#) : Découvrez le débardage par câble dans la vidéo de l'ONF-FNEDT sur onf.fr

Aux côtés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

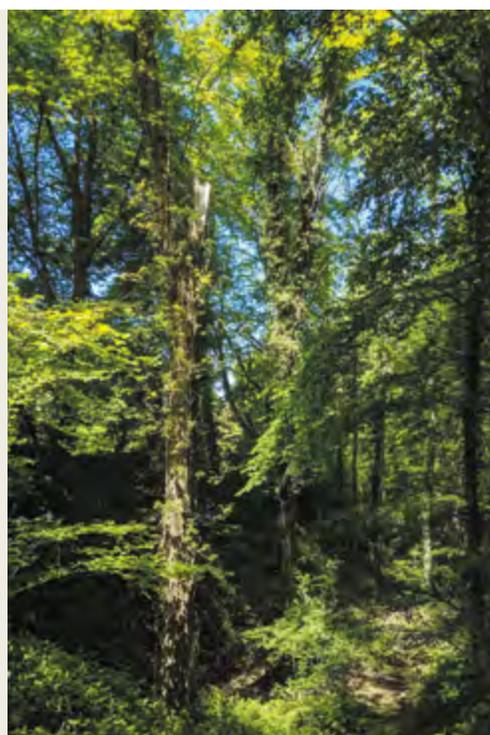
Promouvoir les métiers du bois

Renforcer l'attractivité des métiers de la filière bois et susciter des vocations, c'est tout l'enjeu du partenariat signé le 25 février 2019 par l'ONF et la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture. Cette convention prévoit notamment d'informer le grand public sur la diversité des métiers liés à la forêt et au bois. Un objectif qui passe par la mise en place de supports de communication à destination des jeunes publics, une présence accrue de l'ONF lors de journées portes ouvertes ainsi qu'une plus grande visibilité de l'Office dans les cursus agricoles.

L'ONF et FNE

Des actions communes pour la biodiversité !

Le 11 décembre 2019, France Nature Environnement (FNE) et l'ONF ont renouvelé leur partenariat engagé depuis dix ans, en signant une convention-cadre pour cinq ans. Leurs objectifs ? Des actions communes ciblées pour mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière et engager une transition pour des forêts publiques plus résilientes face aux défis climatiques. « *Ce projet est ambitieux puisqu'il vise à partager les connaissances forestières avec des non-forestiers, à un moment où cela évolue très vite du fait du chan-*



gement climatique », a expliqué Hervé Le Bouler, responsable des questions forestières à FNE. Quatre axes majeurs ont été identifiés : la capacité d'adaptation des forêts ; au réchauffement climatique ; la recherche d'un nouveau contrat social autour de la gestion des forêts, la lutte pour le maintien de l'équilibre forêt-gibier et le développement d'un réseau de forêts en libre évolution. Parmi les actions menées dans le cadre de cette convention cadre : la création d'un réseau de sites forestiers en libre évolution (réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence, zones classées hors sylviculture), inspiré du dispositif territorial « Forêt de Rhône-Alpes en évolution naturelle (FRENE) ».

AVEC FRANCE BOIS FORÊT ET CHARPENTIER SANS FRONTIÈRES PRÊTS POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME

La charpente de Notre-Dame de Paris s'est embrasée le 15 avril 2019. Est-il possible de la reconstruire comme à l'époque ? Pour les acteurs de la filière forêt-bois représentés par l'interprofession France Bois Forêts et l'association Charpentiers sans frontières, la réponse ne fait aucun doute : côté ressource naturelle, les bois nécessaires pour la restauration de la charpente représenteraient 3 500 m³, soit 0,1 % de la récolte annuelle issue des forêts privées et publiques. Côté construction, la France dispose également du savoir-faire artisanal nécessaire. Pour en faire la démonstration, plusieurs chantiers sont prévus au cours de l'année 2020. L'objectif : construire une ferme de la nef de la cathédrale comme au Moyen-Âge. Une dizaine de chênes majestueux ont ainsi été sélectionnés en août 2019 dans les forêts françaises, dont plusieurs en forêt domaniale de Senonches (Eure-et-Loir).



26
DES ÉQUIPES ENGAGÉES

29
LES EFFECTIFS

29
LA FORMATION



COLLECTIF DE TRAVAIL



Des équipes engagées

Amélioration de la qualité de vie au travail, lutte contre le sexisme et le harcèlement, modernisation du dialogue social... En 2019, l'ONF a réuni l'ensemble de ses collaborateurs autour d'actions sociales et solidaires concrètes.

Contre le sexisme et le harcèlement au travail

Porté par une politique de prévention volontaire, l'ONF s'engage à défendre un modèle de lutte contre les comportements sexistes et le harcèlement au travail grâce à toute une série d'actions concrètes.

Affiche, flyer, kits d'information : dès le mois de mars 2019, de nombreux outils ont été mis à disposition de tous dans le cadre d'une campagne de sensibilisation.

Un cycle de formation destiné aux managers et aux représentants du personnel a également été lancé sur la prévention des discriminations, des agissements sexistes et des violences sexuelles. « *L'objectif est d'abord d'interpeller sur la réalité d'une égalité encore loin d'être acquise, en rejetant les idées reçues qui voudraient que "Globalement, ça va". Certes, les avancées sont nombreuses, mais une véritable prise de conscience reste à bâtir.* », indique Éric Ferreres, adjoint à la directrice des Ressources humaines et chef du département relations sociales et juridiques RH à l'ONF.

Concrète et fondée sur des mises en situation, la formation permet de donner des éléments pour assimiler les mécanismes à l'origine du sexisme et mieux appréhender les conséquences dévastatrices des violences sexuelles et des discriminations.

Prévention et qualité de vie au travail de l'ONF

À l'ONF, la question de la qualité de vie au travail a été positionnée comme un enjeu clé par la direction générale. Une politique de « Prévention et de qualité de vie au travail » de l'Office a ainsi été élaborée et présentée aux représentants des personnels en avril 2019. « *Beaucoup de choses avaient déjà été mises en place à l'ONF par le passé, mais il nous manquait une vision stratégique globale portée par la direction générale en collaboration avec les directions territoriales, les directions régionales et les services supports pour consolider les bonnes pratiques, tout en inventant de nouvelles* », explique-t-on au département prévention et qualité de vie au travail de l'ONF.

Cette stratégie se décline en deux axes : maîtriser et prévenir les risques en agissant en amont sur de nouvelles méthodes de travail ; analyser et professionnaliser la gestion des événements sources d'accidents. L'Office espère ainsi contribuer à diminuer le nombre d'accidents de travail et de santé dans une démarche préventive, tout en accompagnant les aléas de la vie, en développant notamment l'ergonomie, la pénibilité et l'accueil des personnes handicapées.

LE 16 MAI
C'ÉTAIT LE
DUODAY !

Chaque année en France depuis 2016, le DuoDay vise à sensibiliser et à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises. Mobilisé dans cette démarche initiée par l'État et l'Association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion (ALGEEI), l'ONF a permis de former 48 duos handi-valides partout en France pour la quatrième édition organisée le 16 mai 2019.

Je participe au
DuoDay

ET VOUS ?

DuoDay, un tremplin vers l'emploi !
16 mai 2019 - #duoday2019 - duoday.fr





ACCORD SOCIAL POUR LES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ

Fruit de six séances de négociation, un protocole d'accord pour la modernisation du dialogue social au sein de l'ONF a été signé le 16 janvier 2019 par la CFDT et la CFTC, deux organisations représentatives du personnel représentant plus de 51 % des voix aux élections professionnelles. L'objectif ? Renforcer le rôle et le poids des délégués syndicaux locaux.

Cet accord prend acte de la fusion des instances de représentation du personnel - délégués du personnel, CHSCT, comités d'entreprise - en un CSE central et des CSE d'établissements, établis au niveau de chaque direction territoriale et de la direction générale. Il couvre les 3 800 salariés de droit privé de l'ONF, qui représentent 47 % des effectifs.

Parmi les points clés, l'instauration d'une commission santé, sécurité et conditions de travail et des moyens plus importants accordés aux élus suppléants. L'accord prévoit également de faciliter l'engagement des salariés dans les missions de représentation syndicale, en accordant à tous les salariés concernés la possibilité de conjuguer l'exercice d'un mandat et l'accomplissement de son travail.

Élections professionnelles dans le secteur privé

Le 28 mars et le 11 avril 2019, les 3 800 personnels de droit privé ont élu 112 représentants du personnel de droit public dans les Comités sociaux économiques (central et territoriaux) pour les quatre prochaines années. Il s'agit de la première élection professionnelle dans le secteur privé depuis la mise en place des ordonnances travail.

Mise en place d'une garantie collective « frais de santé »

La direction générale et les organisations syndicales ont engagé, au début de l'année 2019, une négociation pour construire un dispositif national de remboursement de « frais de santé » commun à l'ensemble des salariés, y compris ceux relevant de filiales. Cette décision intervient dans le cadre de la nouvelle Convention collective nationale (CCN), signée le 5 juin 2018 et visant à harmoniser les conditions sociales des personnels de droit privé. Historiquement construite à l'échelle de chaque région, la couverture complémentaire santé des salariés présentait jusque-là un caractère hétérogène avec des niveaux de garanties particulièrement bas pour certains personnels. Après avis consultatif (favorable) du CSEC, le projet a été voté par le conseil d'administration de l'ONF et signé par les organisations syndicales représentatives.





GRAINES D'INNOVATION : FAIRE ÉCLORE LES PROPOSITIONS INNOVANTES

Le challenge « Graines d'innovation » a vu le jour à l'été 2019 afin de promouvoir la culture de l'innovation au sein de l'ONF. Cette opération propose quatre thématiques majeures d'investigation : relations humaines, outils à disposition des personnels, relation avec les partenaires, transition écologique, thème libre. « Grâce à cette démarche, nous poursuivons un double objectif : stimuler le "faire-connaître" des propositions et solutions déployées ou envisagées, et encourager les initiatives individuelles et collectives des équipes », explique Stéphane Godard, porteur du projet à l'ONF. Cette initiative, ouverte à tous s'appuie sur la mobilisation volontaire d'une équipe de « catalyseurs » ONF. Issus à la fois des directions centrales, territoriales et régionales, ces 20 collaborateurs ont été chargés d'accompagner les porteurs de projet tout au long de la démarche pour contribuer au succès et à la visibilité des initiatives présentées.

EN ROUTE POUR MAISONS-ALFORT !

En 2021, l'ONF s'installera dans son nouveau siège francilien à Maisons-Alfort. Un bâtiment écologique et design dont les premières images virtuelles ont été présentées le 2 juillet 2019, quelques jours après la signature de la promesse de bail avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort, propriétaire du terrain. Économe en énergie, le futur siège de l'ONF fera la part belle aux matériaux bio-sourcés. 80 % du bois sera issu des forêts domaniales gérées durablement par l'ONF sur le territoire national. Ce nouvel immeuble à ossature bois de 7 600 m² offrira aussi aux 365 collaborateurs de l'ONF des espaces innovants et propices aux échanges et à la coopération. Choisi pour son projet, le groupement d'entreprises Hervé SA débutera les travaux au printemps 2020.



Les effectifs

En 2019, l'Office a recruté 30 fonctionnaires par voie de concours, de mobilité ou de détachements et 325 salariés en contrats à durée indéterminée dont 122 ouvriers forestiers.

La politique de recrutement de l'Établissement cible prioritairement l'embauche de salariés, conformément aux orientations fixées par le Gouvernement.

Dans ce cadre, l'ONF poursuit son effort en matière d'embauches d'apprentis et de contrats de professionnalisation.

Un important programme de développement des compétences grâce à un dispositif de formation performant, structuré nationalement et décliné en territoires, doit conduire ce mouvement.

L'ONF accompagne ainsi son réseau de formateurs internes dans une démarche globale de professionnalisation et de transmission des savoirs.

L'Office
comptabilise

8 551 ETPT²

en moyenne
sur l'année 2019.



Pôle formation

Le budget formation de l'ONF représente 2,8 % de sa masse salariale, l'obligation légale de financement des actions de formation étant de 1 %. Un panel de cursus pour accompagner le changement et améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail. En 2019, 175 000 heures de formation ont été organisées pour l'ensemble des personnels.



32

CONJONCTURE
DES MARCHÉS DU BOIS

34

LE MARCHÉ DU BOIS DANS LES
FORÊTS PUBLIQUES

35

LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE



MENER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS



2019, L'ONF EN ACTION

Conjoncture des marchés du bois

Après une année 2018 marquée par une crise sanitaire majeure et un contexte international instable, retour sur les temps forts économiques de l'année 2019.

Le point sur la conjoncture

Gestionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, dont 4,6 millions en métropole, l'ONF commercialise 35 % du volume total de bois vendu chaque année en France, et 40 % du bois d'œuvre. La valorisation de cette ressource renouvelable est au cœur des missions de l'Office. Avec un total de 15,3 millions de m³, les volumes mis en vente en 2019 dans les forêts publiques sont équivalents à l'année 2018, l'afflux de bois dépérissant se substituant aux volumes de bois sur pied.

2019 a été marquée par une diminution significative des recettes en forêts publiques. Passant de 555 M€ en 2018 à 491 M€ en 2019, le chiffre d'affaires affiche une baisse de 12 % sur une année avec un retour aux résultats de 2017.



Le chêne impacté par le contexte géopolitique international

Le début d'année 2019 a été marqué par une baisse de la demande en bois d'œuvre de chêne de seconde qualité. La Chine a diminué sa consommation de sciages jusqu'alors valorisés sous forme de parquets puis exportés vers les États-Unis. Les tensions commerciales ont bloqué les flux de bois transformés entre les deux pays. Cette tendance s'est confirmée tout au long de l'année et a entraîné une baisse de la demande pour les bois de petits diamètres ou de qualités courantes et un tassement de prix sur ces produits de 10 à 15 % par rapport à l'automne 2018.

La demande en chênes de qualité supérieure à destination du marché de la tonnellerie ou du sciage *premium* est restée stable tout au long de l'année et les prix observés en 2019 sont restés similaires à ceux de 2018.

Une crise sanitaire majeure impactant les marchés résineux



Depuis 2017, les peuplements d'épicéa au niveau européen font face à une attaque épidémique de scolytes. Malgré plusieurs étés particulièrement chauds et secs depuis 2015, la France avait été jusqu'alors relativement épargnée. Mais depuis la fin de l'été 2018, les forestiers français font face à des dépérissements massifs. Les conditions climatiques de l'hiver 2018/2019 particulièrement doux et propice au développement du scolyte combinées à un été 2019 sans précipitations, ont accéléré le mouvement. Au total, plus de 2,1 millions de m³ d'épicéas scolytés (soit plus de 2 années de récoltes moyennes annuelles) ont été récoltés et commercialisés en 2019 sur les régions Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté et quelques peuplements isolés en Normandie, Picardie et au nord des Alpes. Afin de préserver au mieux les marchés locaux et éviter un engorgement trop important, une partie de ces quantités a été commercialisée vers le grand export via des négociants spécialisés ou expédiée vers l'ouest de la France. Une mesure rendue possible grâce au soutien de l'État qui a mis en place une aide à la commercialisation fin 2019 au profit des propriétaires pour leur permettre de transporter les bois en dehors des zones sinistrées.



Cette politique a permis d'approvisionner des industriels en manque de matière première et de détendre la pression sur le marché local, notamment sur le pin maritime du massif landais. Afin de répondre à cet enjeu logistique, l'ONF a mis en place une coordination



Un marché du hêtre incertain



Les incertitudes géopolitiques dans les pays du Maghreb cumulées au dépérissement de certains peuplements de hêtre en Allemagne et dans l'est de la France rendent le marché de cette essence très incertain. Les prix de la matière première pour le bois frais sont restés stables en 2019 dans l'attente de l'impact du dépérissement au printemps 2020.

Le marché du bois énergie toujours peu demandeur



Le marché du bois énergie est resté stable en 2019. De plus en plus de familles améliorent l'isolation de leur domicile et remplacent les anciens foyers ouverts par des poêles à bois (buche ou pellets), augmentant ainsi le rendement énergétique. Ces deux phénomènes entraînent une baisse de leur consommation en bois de chauffage.

nationale entre les six directions territoriales, permettant de calibrer la production sur les régions sinistrées.

Malgré les craintes de l'ensemble de la filière, le marché du sciage résineux est resté porteur et demandeur tout au long de 2019. Afin d'éviter de saturer le marché de la charpente traditionnelle, les équipes du quart Nord-est ont limité de 40 % la récolte de résineux blancs et réalisé des coupes dans les peuplements à risque sanitaire élevé. « Avec du bois frais, les scieurs traditionnels produisent 30 à 40 % de bois de qualité charpente. Cette proportion baisse à 10 à 15% avec du bois scolyté » explique Aymeric Albert, chef du département commercial bois. En substituant du bois frais par du bois scolyté, la production de sciage de qualité charpente a mécaniquement baissé, permettant ainsi de maintenir les prix du marché.

Seuls les secteurs de l'emballage et du coffrage ont été directement impactés par les volumes de bois scolytés récoltés en France, mais surtout par les volumes en provenance d'Allemagne, pays également touché fortement par les scolytes.

Pour répondre à l'afflux de bois sinistrés, les industriels du panneau et du papier ont réorganisé leurs approvisionnements en augmentant la proportion de bois scolytés dans leur fourniture au détriment de résineux rouges (massif landais) mais surtout de feuillus (Belgique et Luxembourg). Le marché du bois d'industrie feuillus, déjà atone depuis plusieurs années, a été directement impacté en 2019, augmentant encore le stock sur pied de bois d'industrie feuillus en forêts publiques.

Une demande toujours soutenue pour le frêne



À l'instar de l'année 2018, le marché du frêne est resté très porteur tout au long de l'année 2019. Cette demande essentiellement en grume à destination de l'Asie a permis de commercialiser l'ensemble des volumes de frênes touchés par la chalarose tout en maximisant les revenus des propriétaires.



LA PRODUCTION DE BOIS AU CŒUR DE LA GESTION DURABLE

Souvent mal comprise par nos concitoyens, la mobilisation du bois est au cœur des enjeux sociétaux du XXI^e siècle. Fondée sur la mise en œuvre de documents d'aménagement forestier fixés sur une durée de vingt ans, cette activité constitue l'un des principes clés de la gestion durable assurée par les équipes de l'Office dans l'ensemble des forêts publiques. Couper des arbres à maturité permet de répondre aux besoins économiques et aux emplois d'une filière. Le bois est une ressource renouvelable et écologique. Une gestion nécessaire au service de l'économie, de l'environnement et de l'accueil du public, trois missions au cœur de l'activité de l'ONF.

LE MARCHÉ DU BOIS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES



40 %
DU BOIS
MIS SUR LE MARCHÉ
FRANÇAIS
PAR L'ONF

—
35 %
DE BOIS D'ŒUVRE

77 % sont des petites ou moyennes entreprises (PME)

18 % sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI)

4 % sont des grandes entreprises

815
CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT
Signés avec des industries du bois

—
dont **91 %**
SIGNÉS AVEC DES PME

Volumes de bois désignés

14 Mm³
répartis en **6 Mm³**
pour les forêts domaniales
et **8 Mm³** pour les forêts
des collectivités.

Volumes de bois mis en vente

15,3 Mm³
dont **6,2 Mm³** en forêts
domaniales et **9,1 Mm³**
en forêts des collectivités
conformes aux objectifs
du COP.

Volumes vendus en métropole

12,9 Mm³
dont **5,5 Mm³** issus des forêts
domaniales et **6,4 Mm³**
issus des forêts des collectivités.

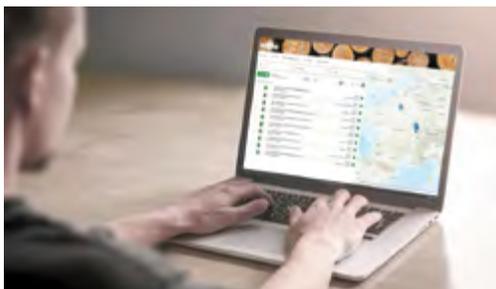
À ces volumes s'ajoutent

1 Mm³
au titre de l'affouage.



Les temps forts de l'année

Acheter son bois en ligne, c'est possible



Chaque année, l'ONF organise près de 170 ventes de bois sur l'ensemble du territoire. « Achetez votre bois à ceux qui le connaissent le mieux », c'est la proposition affichée par le nouveau site ventesdebois.onf.fr. Deux accès sont possibles : l'un permet de consulter l'ensemble des produits mis en vente par l'ONF ; l'autre propose de découvrir le calendrier des ventes publiques, de consulter leur catalogue et de participer à l'une d'entre elles, soit en tant que simple visiteur, soit en tant que client authentifié et donc autorisé à faire des offres.

À travers ce dispositif, l'ONF poursuit sa mutation digitale. L'ensemble de l'offre de bois proposée par l'ONF était déjà consultable en quelques clics grâce à un système de filtres prenant en compte la localisation des lots, les produits bois, les essences d'arbres majoritaires, les modes de dénombrement... Une information très complète qui permet aussi de connaître, pour chaque lot vendu, le détail des arbres, les volumes présumés de bois vendus sur pied ou encore la ventilation du volume par catégorie de diamètre. « Ce site est une réelle modernisation de notre système de vente de bois avec un objectif de simplification et d'amélioration des relations commerciales entre acheteurs et vendeurs », explique Aymeric Albert, chef du département commercial bois à l'ONF.

L'innovation au service de l'entretien des routes forestières

Comment entretenir les routes forestières à faible coût et avec des outils simples d'utilisation ? Une question fondamentale pour l'ONF, dès lors que la sécurité des usagers et le travail des professionnels de la filière bois en dépendent. C'est pourquoi l'Office s'est associé avec

plusieurs constructeurs de matériels forestiers, parmi lesquels le Français Hantsch et l'Allemand Hen. Le défi est de taille : 30 000 km de routes forestières domaniales sont concernées.

Des propositions d'amélioration des matériels ont été soumises aux deux sociétés partenaires de l'Office. « Ce que souhaitent les forestiers de l'ONF, c'est disposer d'outils permettant d'ôter la végétation en excès sur les accotements pour améliorer l'assainissement des routes, mais aussi d'éliminer les nids-de-poule et les crevasses qui nuisent à la circulation des engins forestiers et des visiteurs en forêt », explique Erwin Ulrich, chargé de Recherche et développement en mécanisation. Ce partenariat a débouché en 2019 sur un premier résultat, garantissant, grâce à l'amélioration des machines, un gain de productivité de 30 %.



TOUT COMPRENDRE DU MARCHÉ DU BOIS

Informer et donner les clés pour mieux comprendre l'évolution du marché du bois en France, c'est l'objectif de la nouvelle note de conjoncture économique de l'ONF. Ce document de quatre pages, offre chaque trimestre un éclairage d'actualité, chiffres-clés à l'appui, ainsi qu'un décryptage des enjeux macro-économiques. Chaque numéro propose un éclairage détaillé par filière de valorisation (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie), un focus par essences, ainsi qu'une photographie de l'évolution du prix des bois en forêt publique.

+ d'infos : <https://bit.ly/3fFkv0A>

Penser l'avenir de la forêt pour mieux l'anticiper

Le futur plan stratégique de l'ONF, fondé sur une approche collaborative, doit affirmer la façon dont l'Office voit son avenir. Dessiner la forêt de demain : c'est dans cet objectif que s'inscrit le travail de prospective sur les forêts publiques à l'échelle 2050, mené aux côtés de l'association Futuribles International. Dérèglement climatique, attaques sanitaires, déséquilibre forêt-gibier, enjeux sociétaux et économiques... À quoi pourraient ressembler les forêts publiques dans 30 ans ? Quelles sont les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt ? Quelles sont les évolutions déterminantes et surtout, comment s'y préparer ? « *L'intensité des questionnements, la rapidité des évolutions nous engagent à explorer l'avenir pour anticiper et agir* », explique Dominique de Villebonne, adjointe au directeur Forêts et risques naturels.

Animer le dialogue et déterminer les choix

Après une importante démarche de co-construction (interviews, enquêtes, contributions écrites, ateliers de travail) associant équipes internes et partenaires externes, quatre scénarios d'évolution représentant des futurs possibles ont été identifiés. Ils ne définissent pas l'avenir mais tracent différentes projections : de la forêt intégrée dans toutes ses composantes au territoire à une forêt spécialisée par massifs (forêt de production, forêt d'accueil, forêt de protection), en passant par d'autres scénarios tels que l'avènement des forêts sanctuaires ou encore l'épuisement progressif du monde forestier et des filières locales bois. Ce premier travail est appelé désormais à être enrichi collectivement, en interne et en externe.

LA DÉMARCHE EN 4 POINTS

- **Une réflexion collective pour explorer les futurs possibles.**
- **4 scénarios prospectifs tranchés sur la place des forêts publiques en 2050.**
- **Un outil d'aide au dialogue en interne pour contribuer à la construction du plan stratégique de l'ONF.**
- **Un outil d'aide au dialogue et à la décision avec les partenaires et l'État.**



ZÉRO PHYTO EN FORÊT PUBLIQUE

Le 14 octobre 2019, l'ONF a décidé d'abandonner l'usage de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) dans la gestion forestière. Cet engagement « Zéro traitement pharmaceutique » s'applique à l'ensemble du domaine public forestier, qu'il s'agisse des forêts domaniales ou des forêts communales. Les alternatives mécanisées et les techniques de bio-contrôle des ravageurs et des parasites sont depuis cette date systématiquement privilégiées par les équipes de l'ONF.

l'ONF, actionnaire de la société et engagé à ses côtés pour l'utilisation de cet engin volant dans l'exploitation forestière. Flying Whales a annoncé l'implantation de son usine en Nouvelle-Aquitaine, avec des premiers vols tests annoncés pour 2022, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. Plus d'une centaine de dirigeables seront construits dans les dix prochaines années.



Le débardage par dirigeable, c'est pour bientôt...

En France, une partie des ressources forestières est aujourd'hui inaccessible, car située en montagne, en terrains pentus, parfois sans accès routiers. Et si demain, le débardage des bois pouvait se faire par les airs ? Ce projet de ballon dirigeable a été présenté en juin 2019 au salon du Bourget par la start-up Flying Whales et

« Nous allons commencer progressivement par expérimenter ce dispositif dans les Alpes, puis probablement dans les Pyrénées et en Guyane. Ensuite, tout dépendra du marché du bois et des besoins de la filière », a expliqué Benoît Fraud, directeur commercial bois et services de l'ONF à cette occasion. À terme, les dirigeables, nommés LCA60T, seront capables, en une seule fois, de transporter en soute jusqu'à 60 tonnes de bois dans des zones difficiles d'accès.



40

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
CRISES SANITAIRES : COMMENT
ANTICIPER LA FORÊT DE
DEMAIN ?

43

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

46

CHASSE ET ÉQUILIBRE
FORÊT-GIBIER : IL EST URGENT
D'AGIR !



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES



2019, L'ONF EN ACTION

Changement climatique et crises sanitaires : comment anticiper la forêt de demain ?

Le changement climatique et son évolution, extrêmement rapide, sont une forte source d'inquiétude pour les gestionnaires forestiers. S'y ajoute la prolifération de nombreux parasites, fragilisant des pans entiers de forêts. Sur le terrain, l'ONF met tout en œuvre pour apporter à ses équipes le soutien nécessaire pour garantir la vitalité et la résilience des forêts, en les adaptant au climat futur.

Les sécheresses estivales qui s'échelonnent depuis 2015 et les canicules à répétition causent des dommages majeurs sur les peuplements forestiers, particulièrement dans le quart nord-est de la France. En 2019, cette crise concerne 20 % de la récolte en forêt publique, avec des mortalités importantes d'épicéas, de hêtres ou de sapins. « *Les dégâts liés à la sécheresse sur la forêt française sont de bien plus grande ampleur que ce qui était attendu* », observe Morgane Goudet, chargée de mission au sein du département de la Santé des forêts (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Ce sujet préoccupant est aujourd'hui au cœur de l'action quotidienne des équipes de l'ONF.

Accompagner les équipes sur le terrain

Tout aussi critiques, les effets conjugués du manque d'eau et des températures extrêmes sont un terreau fertile à la prolifération de nombreux parasites. Parmi eux, le scolyte, cet insecte ravageur des épicéas qui se développe dans des proportions jamais égalées dans la quasi-totalité des forêts de la moitié nord de la France (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Normandie). Fin avril 2019, on estime à 50 % le volume d'épicéas scolytés en France, contre un taux habituel moyen d'arbres malades de 15 %.



Afin d'appréhender pleinement l'ampleur de ce phénomène, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en collaboration avec le département Santé des forêts, l'ONF et les partenaires de la forêt privée (CNPF) ont eu recours en 2019 à l'imagerie satellite pour établir des cartographies précises des foyers infectés. À l'ONF aussi, des méthodes exploitant les images des satellites européens Sentinel-2, et Spot6-7 ont été développées pour mieux répondre aux spécificités locales.

Adapter les forêts au climat de demain

À l'heure actuelle, il n'existe pas de traitement pour enrayer l'épidémie de scolytes. Si le prélèvement des arbres malades se révèle la solution la plus efficace pour limiter les effets de cette crise, tout l'enjeu pour les équipes de l'ONF est de rendre les forêts plus résistantes face à ces phénomènes : « *Les importants dépérissements forestiers constatés ces derniers mois nous alertent sur la nécessité de concevoir rapidement l'adaptation de nos forêts à ces bouleversements climatiques* », explique Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'ONF. En conséquence, la gestion forestière doit être adaptée au nouveau contexte avec l'objectif notamment d'introduire plus de diversité d'essences en forêt.

Pour y parvenir, « *le renouvellement des forêts par plantation va augmenter* », assure Régine Touffait, secrétaire générale de la Direction Forêt et risques naturels à l'ONF. Sur les 218 305 hectares de dépérissements recensés en 2019 dans les forêts gérées par l'ONF, 58 000 hectares ont été identifiés comme « à reconstituer ». Cela signifie que les parcelles dans lesquelles les mortalités concernent la majorité des arbres seront replantées. « *Il faut reconstituer ces peuplements avec d'autres essences, comme du chêne, du sapin de Bormuller, du mélèze ou encore du cèdre, mieux adaptés à nos climats futurs* », poursuit-elle.

Un guide pour mieux lutter contre les hannetons



À la liste des crises sanitaires en forêt s'ajoute celle du hanneton. En se nourrissant des racines de semis ou de plants, ces coléoptères causent des dégâts importants dans les parcelles en régénération. Actuellement, la surface de forêts publiques concernée est estimée à 60 000 hectares dont environ 20 000 hectares dans les Vosges du Nord. 60 % du système racinaire des arbres touchés sont dévorés par les larves de l'insecte. Face aux difficultés rencontrées par les forestiers en Alsace et en Picardie, l'ONF, les experts du département de la Santé des forêts et des chercheurs ont travaillé à l'élaboration d'un guide pour l'action. Publié en 2019, il s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions prévoyant notamment la création d'un observatoire des populations de hannetons et des peuplements impactés ; la mise en place d'un dispositif de formation des personnels pour mener une gestion forestière adaptative ; l'affectation de moyens humains et budgétaires nécessaires à la gestion de cette crise sanitaire dans les zones concernées.

LA GESTION DURABLE DES FORÊTS, UNE DES RÉPONSES À LA CRISE CLIMATIQUE SELON LE GIEC

la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres ». Plus spécifiquement, les scientifiques rappellent l'enjeu crucial d'une gestion durable des forêts et l'importance du bois dans la lutte contre le changement climatique. « *Des orientations totalement en phase avec l'action menée au quotidien par les équipes de l'ONF* », rappelle Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'ONF.

En août 2019, les délégations des 195 États membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont rendu un rapport sur le changement climatique et les sols. Celui-ci met en lumière les impacts du réchauffement climatique sur « la désertification, la dégradation des terres,



L'ONF, CHEF DE FILE DU PROJET EUROPÉEN **FORMANRISK**

Apporter des solutions communes pour mieux guider la régénération des forêts, c'est l'essence même du projet ForManRisk, issu du programme Interreg Sudoe financé par l'Union européenne, sur 3 ans. Ce programme piloté par l'ONF, mobilisant vingt partenaires en France, en Espagne et au Portugal, a permis d'identifier en 2019 un réseau international de forêts tests et de chantiers démonstrateurs dans le sud de l'Europe afin d'expérimenter des techniques de gestion face aux changements climatiques.

MEDFORFUTUR

INNOVER POUR PRÉSERVER LES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES



Soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre de l'appel à projet « Innovation et investissements pour l'amont forestier », le projet de recherche MEDForFUTUR est le fruit d'un partenariat entre l'ONF, le CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'INRAE². Son objectif : promouvoir l'adaptation et la résilience des forêts par la diversification de nouvelles essences. Parmi elles, le Calocèdre, dont les graines ont été importées de Californie vers la pépinière ONF de Cadarache. Entre 2019 et 2020, 36 000 arbres, issus de 13 essences différentes, seront plantés en forêt publique et privée. Une expérimentation d'envergure qui s'inscrit dans le dispositif « Îlots d'avenir », piloté à l'échelle nationale par le département Recherche, développement et innovation de l'ONF.

[+ d'infos](#) : Retrouvez la vidéo du projet sur onf.fr



35^E CONGRÈS DE L'ANEM : UNE MOTION SUR LA FORÊT DE MONTAGNE

En octobre 2019, les représentants de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) ont signé une motion sur la forêt de montagne portant sur la nécessité de son adaptation aux changements climatiques. Le document rappelle entre autres que l'État et les collectivités ont la possibilité de faire de la forêt et du bois le cœur de leur stratégie climatique, tout en participant au développement d'une filière durable et locale. Dans cette motion, les élus expriment leur soutien à l'ONF pour son action opérationnelle de qualité auprès des territoires.

Préserver la biodiversité

Les forestiers de l'ONF œuvrent au quotidien pour contribuer à la préservation de la biodiversité et des habitats. Une mission fondamentale pour assurer la pérennité des écosystèmes forestiers. Tour d'horizon des actions menées en 2019.

Marais de Chautagne Zone humide en cours de renaturation

En Savoie, le marais de Chautagne, qui s'étend sur une superficie de 2 000 hectares dont 760 hectares de forêts, est victime d'un assèchement important. Différents facteurs peuvent expliquer ce phénomène : le barrage sur le Rhône qui limite les crues, un ancien réseau de drains qui évacue l'eau ou encore le réchauffement climatique qui s'intensifie. C'est la raison pour laquelle l'ONF, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CENS) et la communauté d'agglomération Grand Lac ont uni leurs forces pour mettre en œuvre un important projet de renaturation de cette zone humide et lui permettre de retrouver sa biodiversité initiale.

Au programme : une intervention sur les aménagements hydrauliques et une modification des zones de production sylvicole. « *Les travaux menés consistent à garder l'eau dans le sol le plus longtemps possible. Pour ce faire, l'ONF bouche les drains, crée des mares, pose des seuils pour réguler les niveaux d'eau et extrait les arbres qui n'ont plus leur place dans ce contexte afin de ramener une végétation naturelle et recréer une forêt alluviale* », explique Aurélie Brun, responsable développement et commercial ONF en Savoie. Réservoir de biodiversité, filtre naturel pour les eaux : ce projet territorial d'intérêt écologique majeur est financé par l'Union européenne. De nombreuses autres actions sont prévues par les partenaires, telles que la restauration des milieux ouverts situés en lisière de forêt, des démarches d'agro-foresterie et des démarches de sensibilisation du public.

Forêt de Bercé Découverte de nouveaux trésors écologiques

La forêt de Bercé (Sarthe), mondialement célèbre pour la qualité de ses chênes, abrite en son cœur un trésor écologique de 13 hectares. En mai 2019, les forestiers naturalistes de l'ONF ont présenté aux associations environnementales les conclusions d'une étude sur le fonctionnement biologique du Vallon de l'Hermitière. Les observations réalisées sur le terrain témoignent de la présence exceptionnelle d'espèces inféodées au site.

Plusieurs inventaires ont permis de mettre en lumière l'existence d'importants cortèges de bryophytes (mousses) et lichens, ainsi que la présence d'une vingtaine d'espèces de chauves-souris. Une réalité qui s'explique par la présence d'arbres aux dimensions exceptionnelles, à l'image des chênes centenaires classés parmi les plus grands d'Europe, dont les cavités constituent des habitats privilégiés pour le mammifère volant.

Le diagnostic biologique du site étant réalisé, les forestiers de l'ONF peuvent désormais adapter la gestion sylvicole à l'ensemble des enjeux environnementaux du Vallon de l'Hermitière. Le maintien d'arbres morts ou vieillissants sera renforcé afin d'assurer la présence de



Le marais de Chautagne



micro-habitats indispensables au maintien de nombreuses espèces. « Cette étude est le fruit d'un véritable travail partenarial avec les associations environnementales locales », témoigne Guylaine Archevêque, directrice de l'agence ONF Pays de la Loire. « Elle montre aussi que les objectifs de régénération des peuplements sont conciliables avec cette autre priorité de l'ONF qu'est la protection de la biodiversité ». Des données qui confirment l'importance de la gestion durable garantie par l'ONF dans les forêts publiques.

RÉSEAU PARTENARIAL CIGOGNE NOIRE : PLUS DE 20 ANS D'OBSERVATIONS

L'ONF joue un rôle majeur pour assurer la protection et la reproduction de la Cigogne noire, un oiseau inscrit sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN : sur les 58 nids connus sur 23 départements, 38 sont localisés en forêts publiques. Les 8 et 9 octobre 2019 à Metz, plus de 70 personnes ont assisté au séminaire national « Cigogne noire ». Organisée par le réseau dédié à sa préservation – co-animé par la LPO France – l'ONF via le réseau avifaune, le Programme personnel de baguage et la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est – la journée a permis de faire le point sur les connaissances, les actions menées et les perspectives de partenariat international avec les pays hôtes de l'espèce.

Réserves biologiques 5 nouvelles créations

Statut de protection spécifique aux forêts publiques, les réserves biologiques de l'ONF font partie des espaces relevant de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP), à laquelle elles ont su apporter une contribution majeure. En dix ans, 50 créations et 15 extensions ont été réalisées dans les forêts de métropole ou des départements d'Outre-mer (dans le cadre des contrats État-ONF successifs et, depuis 2012, de la mission d'intérêt général « Biodiversité »).

En 2019, cinq nouveaux projets de création de réserves biologiques ont reçu l'avis favorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) : réserve biologique intégrale de la forêt départementale de la Comté (Puy-de-Dôme), réserve biologique dirigée de la forêt communale de La Feuillie (Manche), et 3 projets en forêts domaniales : RBI des Gorges de Trévans (Alpes de Haute-Provence), et celle de la Belle Plinier (Savoie) et réserve mixte de Longegoutte-Géhan (Vosges).

Actuellement en cours d'élaboration, la nouvelle Stratégie nationale aires protégées sera présentée par le gouvernement lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra à Marseille début 2021.



Forêts de Champagne et de Bourgogne Création d'un nouveau Parc national

Un onzième Parc national est né le 7 novembre 2019 dans les forêts de Champagne et de Bourgogne. Annoncé en 2007 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il devient le premier Parc national en forêt feuillue de plaine. Situé sur le plateau de Langres, il couvre 251 000 hectares, dont le cœur se compose à plus de 85 % de forêts publiques gérées par l'ONF.

L'objectif de la charte du Parc : parvenir, en 15 ans, à améliorer la naturalité de cet espace protégé.

Riche d'une faune et d'une flore remarquable, le plateau présente des enjeux importants pour la biodiversité. Les acteurs du Parc national souhaitent notamment poursuivre, en lien avec la Ligue pour la protection des oiseaux, l'ONF et les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, leurs actions en faveur de la préservation des Cigognes noires.



Missions de police Garantir la protection des forêts

L'ONF et ses partenaires mettent en œuvre au quotidien des actions d'information et de sensibilisation pour éviter les atteintes aux espaces naturels, malheureusement toujours insuffisantes. Pour protéger les forêts publiques les techniciens forestiers territoriaux assermentés et commissionnés effectuent des missions de police en parallèle de leurs activités de gestion forestière.

En 2019, 4 553 contraventions forfaitaires ont été constatées par les agents commissionnés de l'ONF, représentant un montant d'amende de 318 524 euros encaissé par le Trésor public.

580 infractions ont été constatées par procès-verbaux. Ces procédures concernent principalement les dépôts d'ordures (134), les incendies involontaires ordinaires (95), les abattages et enlèvements illicites d'arbres (69), les incendies volontaires (55), la circulation dans les milieux naturels (49), les plans de chasse (41), les infractions aux règlements en matière de prévention (29).

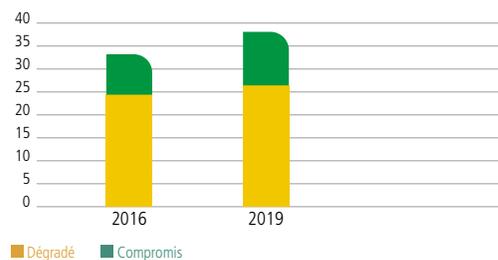


Chasse et équilibre forêt-gibier : il est urgent d'agir !

La surpopulation de grands animaux en forêt met en péril les efforts de reconstruction des forêts publiques, fragilisées par les crises sanitaires et le changement climatique. Retrouver un équilibre est aujourd'hui un enjeu fondamental pour les forestiers de l'ONF et ses partenaires.

En 2019, plus d'un tiers des surfaces des forêts domaniales gérées par l'ONF sont toujours en situation de déséquilibre forêt-gibier. En consommant en quantité importante les jeunes arbres, les ongulés nuisent à la croissance des peuplements forestiers capables de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. « En 2019, la situation ne s'est pas améliorée, même si elle varie selon les territoires », souligne Renaud Klein, expert national chasse à l'ONF. Les régions Grand Est, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté sont les plus durement touchées.

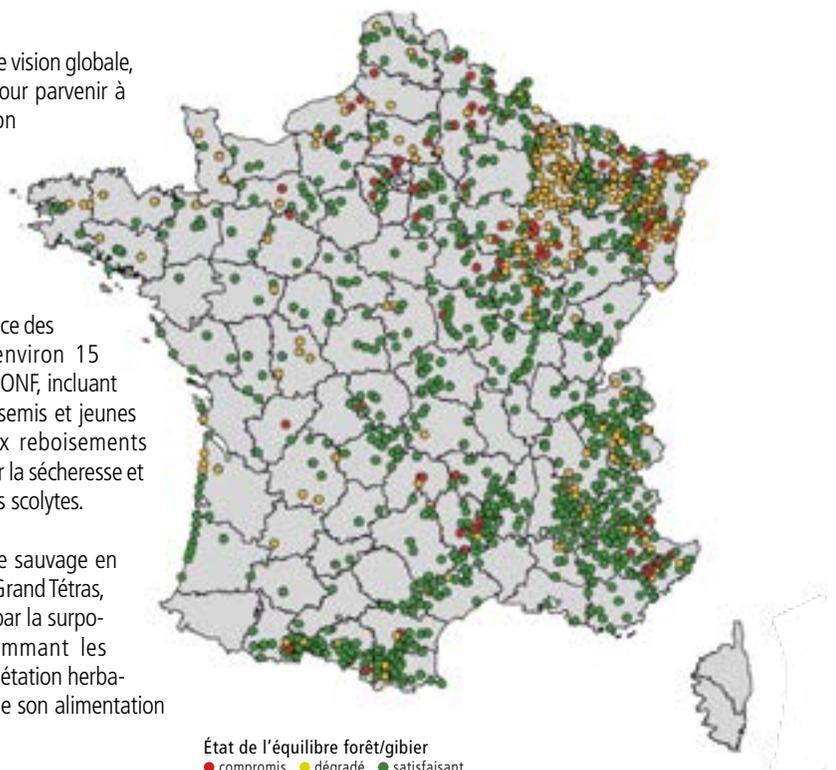
% SURFACE D'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER NON SATISFAISANTE



Protéger les jeunes plants

Il est aujourd'hui crucial d'adopter une vision globale, en partenariat avec les chasseurs, pour parvenir à résoudre le problème de surpopulation de grand gibier en forêt. En l'absence de prédateurs naturels, la chasse encadrée par l'ONF en forêt publique est indispensable à l'équilibre et à la bonne santé des écosystèmes forestiers. Chaque année, la gestion liée à la surabondance des grands animaux en forêt coûte environ 15 millions d'euros supplémentaires à l'ONF, incluant les plantations et la protection des semis et jeunes plants. En parallèle, de nombreux reboisements accompagnent les forêts affaiblies par la sécheresse et les attaques des parasites, comme les scolytes.

Ce phénomène nuit aussi à la faune sauvage en forêt, par exemple en Pyrénées où le Grand Tétras, espèce menacée, est mis en danger par la surpopulation des cervidés. En consommant les myrtilles, les rhododendrons et la végétation herbacée et arbustive, ils privent l'oiseau de son alimentation de base et de son habitat naturel.





Un enclos-exclos pour étudier la pression des ongulés sur la forêt

Des répercussions importantes pour la filière bois

À ces préjudices écologiques s'ajoute une perte économique non-négligeable pour la filière forêt-bois. Les coupes d'arbres nécessaires pour renouveler les peuplements ne sont pas effectuées, ou retardées, ce qui provoque une perte considérable pour le secteur. Les arbres abrutis à l'état de jeunes plants et grandissant parfois tordus ou abîmés, ne peuvent également plus être utilisés notamment en bois construction.

Face à ces constats alarmants, trois types d'actions sont menées par les forestiers : travailler avec les locataires de chasse pour établir des plans de chasse adaptés ; mettre en place des enclos/exclos pour suivre l'impact

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les enclos sont utilisés en forêt pour mettre en évidence les effets des ongulés sur la végétation forestière. Il s'agit d'exclure les ongulés d'une zone donnée, et de comparer, au cours du temps, l'état du milieu sans ongulés (l'enclos) à celui du milieu environnant où circule librement la faune sauvage (l'exclos).



du grand gibier sur les régénérations et enfin, clôturer pour mieux protéger les jeunes arbres.



PESTE PORCINE : LES FORESTIERS DE L'ONF MOBILISÉS PENDANT LA CRISE

Durant l'hiver 2018-2019, l'arrivée de la peste porcine africaine à la frontière belge a impacté la gestion forestière et l'activité économique de la filière bois. D'importants moyens humains et logistiques ont alors été déployés pour réduire les risques de propagation. Fin janvier 2019, 215 chasseurs, dont 150 forestiers de l'ONF, ont réalisé des actions de chasse, avec des battues et tirs de nuit dans la Meuse. Une clôture a également été installée à la frontière belge et une zone blanche vide de sangliers a été délimitée en forêt, sur 29 790 hectares. Dans cette zone de dépeuplement (Ardennes, Meurthe-et-Moselle et Meuse) toute activité forestière a été suspendue. L'interdiction a été partiellement levée avec, depuis octobre 2019, la mise en place d'un régime de déclaration ou d'autorisation plus souple ainsi que de la formation pour les intervenants.

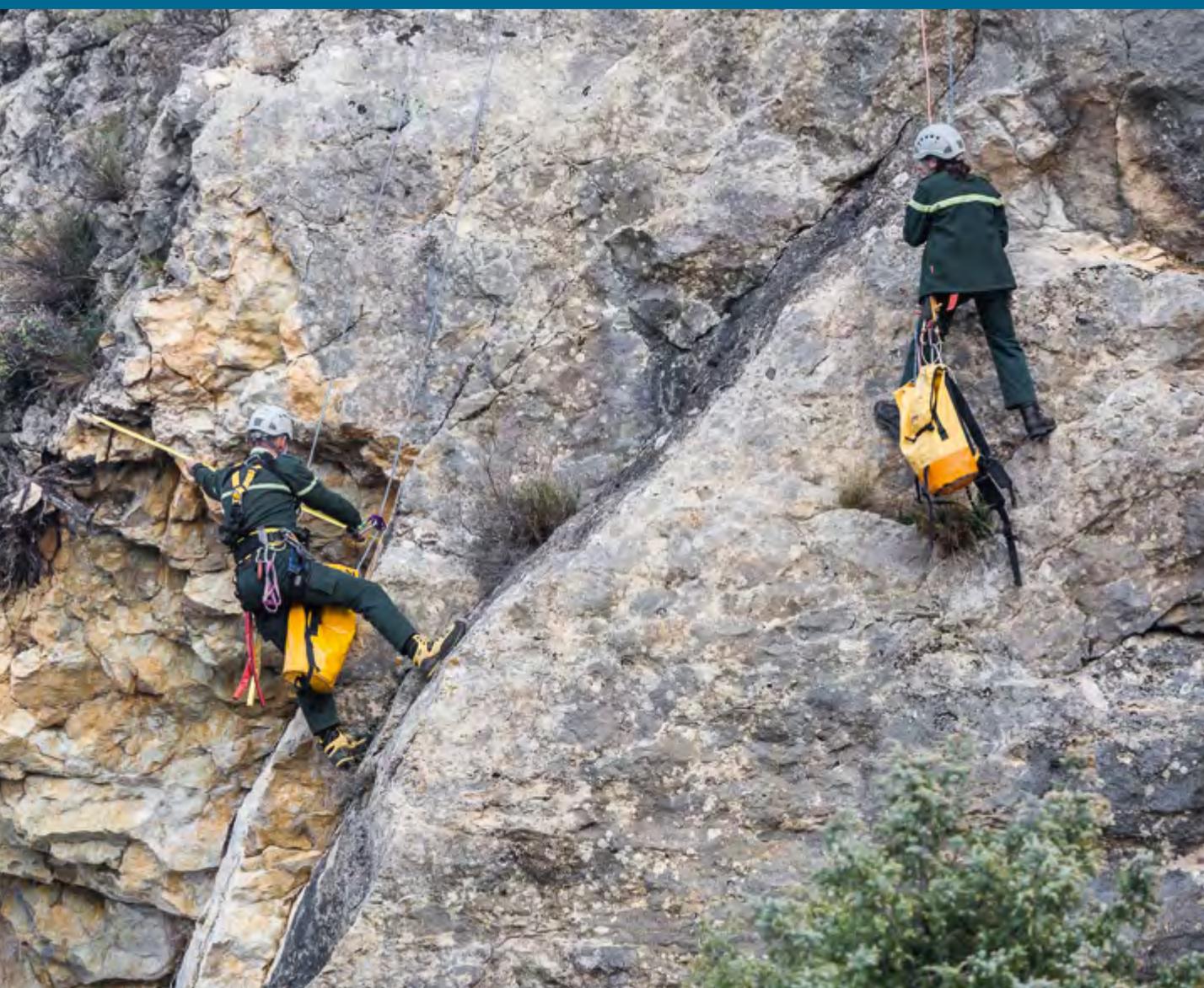
50
PRÉVENIR ET GÉRER
LES RISQUES NATURELS

52
RESTAURATION DES TERRAINS
DE MONTAGNE

53
LES ÉQUIPES DE L'ONF
AU SECOURS DES DUNES



ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES NATURELS



2019, L'ONF EN ACTIONS

Prévenir et gérer les risques naturels

La saison estivale est traditionnellement marquée par des feux de forêts. En août 2019, à la suite d'épisodes critiques d'incendies dont plus de 800 hectares de forêts incendiés dans le Gard, les premiers constats ont pu être dressés et les mesures renforcées grâce à la mobilisation des équipes de l'ONF.

Risques d'incendies : l'ONF au secours des forêts

Durant l'été, les forestiers de l'ONF sont d'un soutien sans faille aux équipes de lutte contre les incendies. En 2019, des pics de chaleur surprenants et précoces ont entraîné l'embrassement de nombreuses forêts, avec une plus forte propension enregistrée dans les friches et zones enherbées. Moins de 10 % des départs de feux sont d'origine naturelle, contre 90 % d'origine humaine. Un constat alarmant qui pousse l'ONF - en coordination avec les services départementaux - à multiplier les campagnes de sensibilisation et de prévention sur le terrain.

Au-delà de ces facteurs humains, le changement climatique peut aussi avoir une influence sur la surface et l'intensité du feu qui dépendent des réserves en eau du sol, de l'hygrométrie de l'air, de la température et du vent. Les forestiers de l'ONF observent attentivement la façon dont les arbres réagissent aux évolutions du climat et testent d'ores et déjà les essences susceptibles de s'adapter aux conditions futures. Toute la complexité de la gestion forestière actuelle consiste à faire des paris sur l'avenir en prenant en compte un environnement changeant et incertain. Si la vigilance est accrue dans le sud de la France, où l'on enregistre un déficit de pluviométrie, elle s'exerce aussi dans les régions touchées par une sécheresse superficielle des sols (Centre, Grand-Est).

L'expérience montre que l'impact de ces années extrêmes est très fort sur les peuplements forestiers affaiblis par les crises sanitaires, accentuant leur sensibilité aux incendies. « Dans l'ensemble des forêts publiques françaises, les forestiers de l'ONF intègrent le risque d'incendie dans leurs décisions d'aménagement, participent à des actions de

sensibilisation du public pour diminuer le nombre d'incendies et intègrent à leurs missions de surveillance le danger d'incendie, en particulier lors d'épisodes de fortes sécheresses », détaille Yvon Duché, responsable technique national incendies de forêts à l'ONF.



Une campagne de protection des forêts contre l'incendie

Le 5 juin 2019, les ministères de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire ont lancé le dispositif estival national de Protection des forêts contre les incendies (PFCI) à l'occasion d'une manœuvre simulant une intervention sur un feu aux abords du lac du Salagou (Hérault). L'ONF, pleinement mobilisé dans ces dispositifs au titre de sa mission d'intérêt général « Défense des forêts contre les incendies » (DFCI) confiée par l'État, était présent.

Chaque année, en moyenne

3 000
incendies
ravagent près de
12 000 ha
de forêts en
France.

L'objectif : rappeler les bons gestes pour éviter les imprudences et prodiguer les bons conseils pour protéger les populations en cas de feu. Chaque été, près de 300 forestiers de l'ONF sont mobilisés sur le terrain, avant, pendant, et après les incendies pour assurer la bonne marche de ces actions.



Le drone, un allié pour prévenir les feux de forêt

Chaque année, en Île-de-France, une trentaine de départs de feu sont observés en forêt de Fontainebleau. Dans ce massif qui accueille 16 millions de visiteurs par an, 10 hectares partent en fumée chaque année, soit l'équivalent de 14 terrains de football. Pour lutter contre ce fléau et assurer la sécurité du public, l'ONF et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne expérimentent un nouvel outil grâce au soutien financier du Crédit Agricole de Brie Picardie : le drone. Une technique bien connue des forestiers de l'ONF : en 2019, six forestiers ont reçu une formation de télépilotes et ont déjà cumulé plus de 100 vols.



Le 16 octobre 2019, les équipes ont inauguré le déploiement de deux drones en forêt de Fontainebleau. Le premier dispose d'une caméra classique, maniable et rapide pour la gestion de la forêt et le suivi sanitaire des arbres et des milieux naturels. Le second, aux caractéristiques technologiques plus pointues, est équipé d'un appareil photo et d'une caméra vidéo thermique permettant de couvrir de grandes zones en peu de temps et de repérer les points chauds anormaux sur les parcelles. Grâce à ces engins volants, les pompiers du SDIS peuvent réagir plus efficacement sur les feux en cours, tout en développant les connaissances des forestiers de l'ONF en matière de prévention des incendies. Un formidable gain de temps et d'efficacité sur le terrain !

20 ANS D'ACTION !

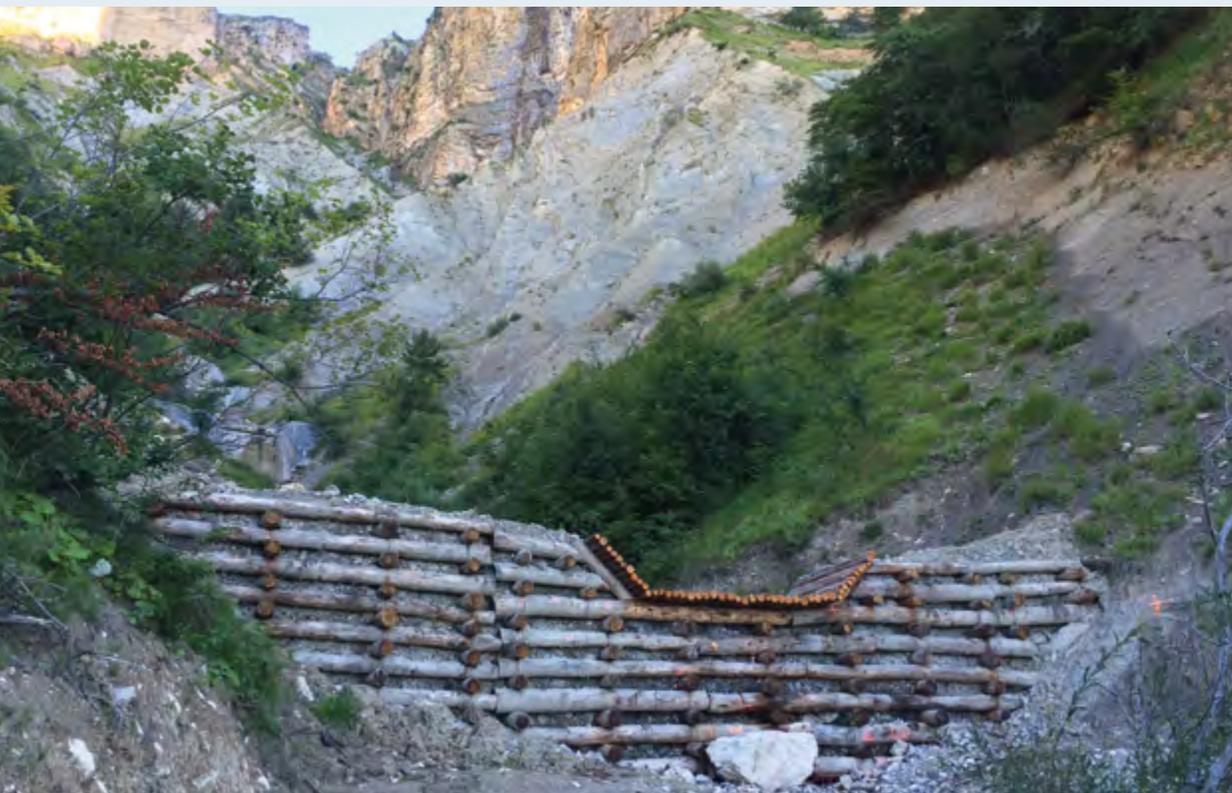
Ouvriers forestiers spécialisés de l'ONF, les Agents de protection de la forêt méditerranéenne (APFM) ont fêté leurs 20 ans d'existence le 10 décembre 2019. Ils sont aujourd'hui 190 à intervenir dans le cadre de la mission d'intérêt général de « Défense des forêts contre les incendies » (DFCI) confiée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'ONF.

Les services de l'État (ministère de l'Agriculture et préfecture de zone sud), en concertation avec l'ONF, ont profité de cette date anniversaire pour mettre en valeur les actions menées durant toutes ces années pour la prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne. Celles-ci sont variées et variables en fonction des saisons : de l'intervention sur feux naissants à l'information du public, en passant par l'entretien des ouvrages DFCI.

Ce dispositif a été décidé par l'État dans le but de renforcer ses moyens de prévention des feux de forêts et de prendre le relais du dispositif OFRAN (Ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord, ex-Harkis).



Restauration des terrains de montagne



Les équipes ONF mobilisées contre la crue de l'Arbonne

Peut-être avez-vous en mémoire ces images spectaculaires diffusées l'été dernier par la télévision ? Le 26 juillet 2019, une impressionnante coulée de « lave torrentielle » se produit dans le torrent de l'Arbonne, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), entraînant l'interruption de la 19^e étape du Tour de France. Avec près de 80 à 100 000 m³ de boue charriés en quelques heures, il s'agit de l'événement le plus important sur cette zone depuis la crue majeure du 24 juillet 1996.

Face à cette situation exceptionnelle, le préfet de la Savoie a mobilisé l'expertise du service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'ONF pour réaliser une reconnaissance du bassin-versant de l'Arbonne et, une fois les mesures préventives levées, définir les interventions à mener dans la durée.

Malgré l'ampleur de la coulée, les dégâts ont été relatifs. Les travaux de protection entrepris ces dernières années par les services RTM de l'ONF ainsi que l'entretien des 26 barrages domaniaux, ont porté leurs fruits. Les aménagements hydrauliques, réalisés par les équipes de l'ONF après la crue de 1996, ont permis notamment à ce flot imposant de rester dans le lit du torrent, traversant ainsi les zones urbanisées sans provoquer d'inondation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin de lutter contre l'érosion et les catastrophes qui en résultent, les services de restauration des terrains en montagne (RTM) de l'ONF sont chargés de maintenir l'efficacité des dispositifs de protection des biens et des personnes et de prêter leur concours aux services de l'État et aux collectivités locales pour différentes actions de prévention des risques naturels.

Les équipes de l'ONF au secours des dunes

Dans le cadre de la mission d'intérêt général « Dunes » confiée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, l'ONF protège les dunes littorales en mettant en place des actions de génie écologique.

En Vendée



Sur l'île de Noirmoutier, les forestiers de l'ONF se sont mobilisés contre la fragilisation du cordon dunaire. Leurs actions? Installer des clôtures sur le site de la Fosse à Barbâtre et corriger le profil de la dune de l'Homme. Des mesures indispensables pour éviter le piétinement de la végétation naturelle dont le rôle est de piéger et de stabiliser le sable en mouvement.

En Gironde

Pour stabiliser le sable, les forestiers installent régulièrement des branchages à base de genêts ou de houppiers de pins maritimes. Mais la ressource est limitée, et parfois hors de portée. Pour trouver une alternative plus directement disponible (et moins coûteuse), l'ONF a lancé une expérimentation à Lège-Cap-Ferret consistant à utiliser des arbousiers, une espèce d'arbuste présente en abondance dans les forêts domaniales.

En Outre-mer, zoom sur le projet Carib-Coast

Surveiller et prévenir les risques côtiers en Guadeloupe, en Martinique et les Caraïbes : c'est l'objectif du programme Interreg Carib-Coast.

Réunissant un réseau de partenaires scientifiques internationaux, Carib-Coast a pour objectifs de mutualiser, de co-construire et de diffuser les connaissances et les démarches de surveillance et de gestion des risques littoraux dans les Caraïbes. La question de la lutte contre le changement climatique est au cœur des travaux de ce programme qui s'achèvera fin 2021.



Sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen et de la Martinique, où l'ONF est gestionnaire de forêt publique et d'espaces naturels, des situations préoccupantes s'observent sur le littoral, avec un important recul du trait de côte. Cette étroite collaboration inter-îles vise à doter les équipes d'une plateforme numérique de modélisation des submersions marines et d'un réseau de suivi et de prévention de l'érosion côtière.

Surveiller les polluants du Grande America

Le 12 mars 2019, le porte-conteneurs *Grande America* sombrait au large de La Rochelle, faisant craindre une arrivée de boulettes d'hydrocarbures sur les côtes.

Partie prenante du dispositif d'alerte et de lutte contre la pollution, l'ONF a mobilisé ses équipes pour établir un « état zéro » des plages et surveiller l'apparition de polluants sur le littoral de Vendée, de Charente-Maritime, de Gironde et des Landes. Fin avril, les fuites ont été obturées dans le navire, enrayant les pollutions, et mettant fin à l'action spécifique de l'ONF.



56

FORET D'EXCEPTION®

59

CARTON PLEIN POUR LA JIF
AVEC L'ONF

60

EN BREF...

62

MÉCÉNAT D'ENTREPRISES :
S'ENGAGER POUR DES PROJETS
D'AVENIR

64

RÉPONDRE AUX BESOINS
DES GÉNÉRATIONS FUTURES



AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES



Forêts d'Exception®

L'ÉVOLUTION D'UNE AVENTURE COLLECTIVE

Quatorze forêts domaniales sont aujourd'hui labellisées Forêts d'Exception®. Bientôt quinze ans après sa création, le réseau fait le point sur les perspectives à engager

En 2007, l'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites exemplaires. Quatorze forêts sont ainsi aujourd'hui reconnues Forêts d'Exception®. Élus, associations, forestiers : comment les acteurs engagés dans ces démarches perçoivent-ils l'utilité et les effets du label ? Quelles sont les améliorations possibles ? Ces questionnements ont guidé la conduite d'une enquête nationale destinée à dresser les perspectives pour la suite.

Les interrogés sont unanimes : l'enjeu est de poursuivre les actions et d'augmenter les innovations et les actions communes.

Trois réflexions prioritaires ont émergé à l'issue de cette démarche. Elles porteront sur le rayonnement du label, les conditions de sa dynamique et l'ouverture du réseau à de nouvelles candidatures.



CONCERTATION ET DIALOGUE TERRITORIAL

Le guide paru en 2019 met en valeur les enseignements de dialogue et de partenariat issus de dix années d'expérience du réseau Forêt d'Exception®. Des pratiques innovantes ont été identifiées sur les 17 territoires forestiers engagés.



« Le travail de labellisation Forêt d'Exception® progresse à un rythme régulier, chacun prenant le temps de rassembler les bonnes volontés et de consolider les dossiers. Labelliser est un objectif fort. En faire un processus dynamique, en quête d'amélioration, est une nécessité. »

Paul Arnould
président du Comité national d'orientation



À VERDUN, LES ACTEURS S'ADAPTENT À LA CRISE DES SCOLYTES

La forêt domaniale de Verdun est labellisée depuis 2014, pour 5 ans. Prévu en 2019, le renouvellement du label a été reporté à la demande des membres du comité de pilotage en raison de la sécheresse et de l'épidémie de scolytes ravageant les peuplements forestiers. L'objectif : conduire une nouvelle réflexion collective adaptée à ce contexte et aux enjeux liés à cette crise sanitaire.



Volcans de Martinique, première Forêt d'Exception® d'Outre-mer

En recevant le label le 4 juillet 2019, les Volcans de Martinique deviennent l'emblème de la forêt tropicale humide française. Cette reconnaissance salue un projet de territoire fondé sur la concertation, autour d'un patrimoine naturel emblématique.

Aigoual, la forêt retrouvée

Le 18 juin 2019, la forêt domaniale de l'Aigoual a officiellement obtenu le label Forêt d'Exception®. Douzième forêt à entrer dans le réseau, ses 16 000 hectares conquis sur la montagne et répartis entre le Gard et la Lozère s'étendent en plein cœur du Parc national des Cévennes.



À TRONÇAIS, SUR LES PAS DE LA FUTAIE COLBERT

En forêt de Tronçais, dans l'Allier, les visiteurs peuvent désormais emprunter un nouvel itinéraire de promenade : la Futaie Colbert II. Ce sentier, inauguré en juillet 2019, propose au fil d'une boucle pédestre d'un kilomètre, 7 ateliers thématiques qui font le lien entre la sylviculture (dont Tronçais est un haut lieu historique) et la qualité du bois.

Labellisée Forêt d'Exception® en 2017, la forêt de Tronçais est l'une des plus belles chênaies d'Europe. Elle fournit des bois de chêne à grain fin de très grande qualité, utilisés dans le monde entier pour la fabrication de barriques destinées à l'élevage de grands vins. En témoignent les deux mécènes qui se sont associés à l'opération, la tonnellerie Taransaud, qui emploie 32 personnes dans son atelier de Cérilly pour fendre les

bois venus de la forêt de Tronçais, et le château Pichon Baron, qui produit des grands crus de Bordeaux et vante l'importance de ses chênes dans la qualité de la maturation de ses vins.

Les 13 hectares de la Futaie Colbert II sont le résultat de 200 ans de sylviculture passionnée, la parcelle ayant été semée et plantée en 1808. Le parcours proposé au public s'achève au pied du chêne nommé « François Péron », du nom du célèbre naturaliste du XIX^e siècle. Un arbre spectaculaire qui raconte 210 ans d'histoire forestière du haut de ses 42 mètres. Le sentier Colbert I a lui, été fermé au public pour des raisons de sécurité. Il est aujourd'hui devenu réserve biologique intégrale. Ses arbres tricentenaires vieilliront en paix.



À ROUEN, L'ART S'INVITE EN FORÊT MONUMENTALE

Depuis septembre 2019, d'étranges géants peuplent la forêt domaniale Verte de Rouen. En collaboration avec l'ONF, la Métropole de Rouen Normandie propose d'explorer « La Forêt Monumentale », des créations composées de bois à découvrir jusqu'en septembre 2021. Serpent-dragon de 28 mètres de long, pieuvre de 8 mètres de haut, maisons renversées dans les arbres... Voilà un aperçu des 13 œuvres d'art à découvrir sur un parcours de 4 km au nord-est de Rouen. Sélectionnées par un jury d'élus, d'associations, d'artistes et de partenaires de la Métropole, ces créatures monumentales sont toutes construites à partir de matériaux recyclables ou de récupération, principalement à base de bois. Financée à 50 % par des mécènes, essentiels dans le projet, cette biennale d'art grandeur nature donne également à (re)voir le cadre idéal que propose la forêt domaniale Verte et ses 1 399 hectares. Labellisée Forêt d'Exception® en 2015, cette belle futaie de hêtres est



riche de plusieurs sites d'intérêt écologique (mares, prairies) et d'un habitat (comme la hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois) référencé par l'Europe.

EN MARTINIQUE, LES HABITANTS MOBILISÉS POUR RÉHABILITER UN REFUGE

Le 20 juillet 2019, l'ONF a organisé une opération « koudmen » (culture d'entraide en Martinique) et fait appel à la population pour restaurer le deuxième refuge de la Montagne Pelée construit après l'éruption de 1929. Plus de 300 Martiniquais se sont mobilisés pour acheminer deux tonnes de matériel jusqu'au refuge. Cette opération réalisée en partenariat avec la ville du Morne-Rouge, des associations et le SDIS, a été définie en concertation avec les acteurs de Volcans Martinique Forêt d'Exception®.



Carton plein pour la JIF avec l'ONF

Deuxième espace naturel préféré des Français, les forêts accueillent chaque année 700 millions de visiteurs. En 2019, une série d'événements organisés par l'ONF partout en France ont permis de faire découvrir au public ces écosystèmes précieux, tout en accélérant le développement de la nature en ville.

En 2019, la Journée internationale des forêts (JIF) avait pour thème « la Forêt et l'Éducation ». Une très belle occasion pour les équipes de l'ONF, de sensibiliser petits et grands sur l'importance de la forêt et du bois dans notre société.

Chaque 21 mars, la Journée internationale des forêts a pour vocation de rassembler le plus grand nombre autour de projets d'éducation au développement durable. En France, l'association Teragir coordonne cet événement en collaboration avec l'ONF, autour de deux actions phares : un volet pédagogique avec l'opération « La Forêt s'invite à l'École » et un volet grand public avec des centaines d'animations organisées partout en France.

Huit jours pour célébrer la forêt

Du 21 au 23 mars 2019, près de 18 000 visiteurs se sont rendus place de l'Hôtel de ville à Paris, au cœur d'une forêt éphémère installée par l'ONF. Sur près de 3 000 m², six dômes végétalisés formaient un parcours immersif au cœur de la forêt et du bois. Cabane perchée, soins à l'extract végétal de chêne, projections de films, ateliers pédagogiques... L'ensemble des activités encadrées par les équipes de l'ONF, en partenariat avec la Ville de Paris et le groupe Charlois, ont permis d'apporter une meilleure connaissance du rôle économique, écologique et social que jouent les forêts au quotidien. Partout ont aussi pu profiter, curieux et amoureux de la nature de 40 jeux de pistes et 50 animations organisées par les forestiers de l'ONF.



« LA FORÊT S'INVITE À L'ÉCOLE » PLUS DE 10 000 ARBRES PLANTÉS

L'opération interministérielle « La Forêt s'invite à l'École » propose d'éduquer les plus jeunes aux diverses fonctions de la forêt et de les reconnecter durablement à la nature. Cette démarche pédagogique dont l'ONF est partenaire depuis 2016, récompense les meilleurs projets scolaires menés autour de la gestion des forêts. Durant l'année scolaire 2018-2019, 188 projets pédagogiques ont été montés. Écoles primaires, collèges, lycées... les classes retenues ont pu bénéficier de journées d'animations et d'opérations de plantations dispensées par les forestiers de l'ONF, avec le soutien du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des pépiniéristes français. Une démarche qui séduit de plus en plus les écoles : plus de 70 animations ont été encadrées par les forestiers de l'ONF, soit 30 % de plus que l'année précédente. Au total, 12 500 élèves ont pu bénéficier des parcours pédagogiques depuis le début du programme, avec, grâce à leurs concours, près de 10 000 arbres plantés dans les forêts !



En bref...



BRANCHE ET CINÉ, LES FORÊTS DU MONDE À L’AFFICHE

Du 28 juin au 20 juillet, l’ONF a organisé la 2^e édition du festival Branche & Ciné, sur le thème des « Forêts du monde ». Jacques Perrin était le grand témoin de cet événement aux côtés de Juliette Binoche, marraine du festival depuis 2018. Plusieurs milliers de visiteurs ont profité de cette invitation au voyage, au cœur de forêts domaniales, d’arboretum, de domaines boisés publics et privés d’Île-de-France, d’Eure et des Hauts-de-France. Un succès rendu possible grâce à l’engagement de nombreux partenaires : collectivités, entreprises, professionnels du cinéma, salles de cinéma...

RESPONSABILISER LE PUBLIC POUR LIMITER LES DÉCHETS

Pour libérer les forêts des dépôts sauvages qui, du mégot au déchet métallique, nuisent à la biodiversité, l’ONF a choisi de s’associer à la campagne « Gardez et triez vos déchets ». Lancé par l’association Gestes propres le 25 juin 2019, ce dispositif de prévention est aussi soutenu par CITEO et par les principaux acteurs des espaces naturels : Voies navigables de France, Rivages de France, Parcs naturels régionaux et France Nature Environnement. Son objectif ? Sensibiliser et responsabiliser tous ceux qui fréquentent ces lieux, en les encourageant à emporter leurs déchets et à limiter au maximum leur volume. Rien que dans les forêts domaniales d’Île-de-France gérées par l’ONF, le coût relatif à la propreté des forêts s’élève à 900 000 euros par an, soit le traitement de 1 600 tonnes de déchets !



AMÉNAGER LES PLAGES POUR SAUVER LES DUNES D’OLÉRON



Ouvrir les espaces naturels au public, tout en l’incitant à respecter les espaces naturels. C’est l’objectif du plan plage piloté par l’ONF avec le soutien de la communauté de communes de l’île d’Oléron et du département de la Charente-Maritime. Depuis 2011, une trentaine de sites d’accueil touristique ont été rénovés un peu partout sur le littoral, et notamment sur la plage des Saumonards, à Saint-Georges-d’Oléron. Objectif : protéger les dunes en guidant les estivants des parkings jusqu’aux plages par des voies de circulation douce, pistes cyclables et parkings à vélos.

ONF.FR FAIT PEAU NEUVE !



Nouveau design, nouveaux contenus, nouvelles fonctionnalités... début 2019 avec le site web www.onf.fr l'ONF vient renforcer sa présence et sa communication digitale. Un site dédié aux internautes et aux partenaires : un univers destiné à tous pour expliquer la richesse des missions de l'établissement, présentant également les produits et services, ainsi que des pages destinées aux communes et aux territoires. Une plateforme « Vivre la forêt » viendra l'enrichir prochainement.

EN GUADELOUPE : UN PROGRAMME CONCERTÉ DE GESTION DES ESPACES NATURELS

En septembre 2019 s'est tenu le premier Comité consultatif des forêts publiques de Guadeloupe. Invités par l'ONF une quarantaine d'élus des collectivités, de représentants des services techniques, des partenaires institutionnels et associatifs ont pu échanger sur les actions mises en œuvre. Deux ateliers ont dégagé dix orientations phares à mettre en œuvre en 2020. Parmi elles : le partage des suivis des rivières et des défrichements, la signature de conventions avec des communes et des EPCI pour la gestion d'espaces naturels, la définition d'un programme de formation destiné aux collectivités, l'organisation de journées d'échanges sur la filière bois ou encore le développement de l'éco-citoyenneté avec les enfants.

UN PROJET COLLECTIF POUR LES FORÊTS DU GRAND PARIS



Le 29 octobre 2019, au cœur de la forêt de Malmaison, deux conventions de partenariat ont été signées entre Michel Cadot, préfet de la région Île-de-France et préfet de Paris, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et Jean-Marie Aurand, directeur général de l'ONF par interim. Les actions entreprises contribueront à la préservation, à la propreté, à l'accessibilité et à la valorisation de ces espaces pour l'ensemble des franciliens.



MÉCÉNAT D'ENTREPRISES

S'engager pour des projets d'avenir

Depuis 30 ans, l'ONF déploie sa politique de partenariat avec des entreprises désireuses de s'investir activement dans le développement durable et dans le mécénat environnemental.

À l'heure où notre société prend conscience de la nécessité d'un engagement collectif pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, les partenariats noués avec ces acteurs privés engagés sont porteurs de sens.

Au cœur de cette collaboration, la réalisation d'actions concrètes, ancrées dans les territoires, au bénéfice de la mise en valeur des forêts publiques et des multiples services qu'elles nous rendent : production de ressources renouvelables, préservation de l'environnement, prévention des risques, accueil du public.

Des valeurs communes

Le mécénat est un carrefour de rencontres. Avec ses partenaires, l'ONF partage des ambitions communes

tournées vers l'avenir, qui s'inscrivent dans les Objectifs de développement durable de l'ONU, socle commun pour échanger avec les entreprises dans le cadre de leur politique RSE.

Des valeurs solides sont mises en œuvre au quotidien dans le cadre des projets développés : respect de l'environnement et adoption de bonnes pratiques, appui au développement économique local, sensibilisation et éducation, partage de connaissances et innovation.

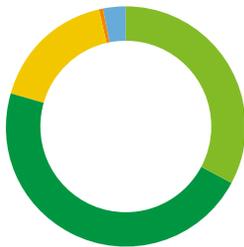
Aujourd'hui, une trentaine d'entreprises sont engagées aux côtés de l'ONF et plus de 50 projets ont été soutenus en 2019.

Dans le contexte des dépérissements et des crises sanitaires en raison des changements climatiques, les entreprises se sont fortement mobilisées dans des projets de reconstitution, à hauteur de 47 % des dons.

MERCI
à nos mécènes
de construire à nos
côtés un avenir durable

Guigoz
Ikea
HSBC
Société générale
Rémy Martin
Martell
AXA Atout coeur Fondation
Fondation Gecina
Moët Hennessy
Fondation TOTAL...

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS DOMAINES D' ACTIONS DU MÉCÉNAT 2019



33 %
Accueillir les publics

47 %
Protéger le patrimoine naturel

17 %
Sauvegarder la biodiversité

0,5 %
Valoriser le patrimoine historique,
archéologique et culturel

3 %
Prévenir les risques naturels

**L'ONF est membre
de l'Admical et
signataire de la Charte
du mécénat, qui garantit
l'engagement, la vision
partagée, l'éthique et
le respect mutuel entre
mécène et bénéficiaire.**



DEVENIR PARTENAIRE DE L'ONF C'EST :

Répondre aux besoins des générations futures



ONF-Teisseire : un partenariat pour des forêts plus accueillantes

Dans le cadre de leur partenariat « Soif de nature », l'ONF et la marque de sirops Teisseire ont inauguré deux projets d'accueil du public en juin 2019. Le premier, dans le massif de Grande Chartreuse, a permis la réfection totale du parcours sportif d'Entre-Deux-Guiers. Afin de permettre à tous de prendre soin de sa forme en plein air, les forestiers de l'ONF y ont installé des agrès ludiques à destination des plus jeunes et huit nouvelles stations d'ateliers sportifs pour les adultes.

Le second projet concerne le domaine forestier de Bombannes, en Gironde. Au sein de ce massif qui accueille chaque année près de

700 000 visiteurs, de nombreux aménagements ont été mis en place pour rendre le site encore plus accueillant. Deux sentiers de randonnée ont ainsi été modernisés avec la création d'applications numériques : le premier autour du thème du Land'Art, le second accueillant une chasse au

trésor accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur une dune offrant un point de vue privilégié sur le lac de Carcans-Hourtin, la mise en place d'un belvédère permettra également aux familles de s'approcher au plus près du rivage afin de profiter, en totale sécurité, d'un magnifique panorama sur les deux pointes du domaine.

Ce partenariat rapproche l'ONF et la marque Teisseire autour de valeurs communes, celles du respect et de la préservation de l'environnement. Une rencontre qui sonne comme une évidence pour les deux institutions, impliquées depuis si longtemps dans la vie des Français.

« La volonté commune entre Teisseire et l'ONF est d'encourager les Français à se reconnecter à l'essentiel et surtout à la nature. »

Marion Dénès
Chef de produit Sirops
Teisseire chez Britvic en
France

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour chaque m³ de bois, l'équivalent d'une tonne de CO₂ est absorbé : les forêts jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la diminution des gaz à effet de serre.





La Fondation Total, mécène pour la reconstitution des forêts

Depuis deux ans, avec son axe « Climat et Forêts », la Fondation Total accompagne l'ONF dans la réalisation de projets ayant trait à la préservation et à la restauration des écosystèmes forestiers. En 2019, ce mécénat a permis de venir en aide aux forêts fragilisées par la sécheresse et les crises sanitaires. De multiples projets ont vu le jour, bénéficiant de l'expertise des équipes ONF afin d'anticiper les changements climatiques à venir : plantation de pins maritimes dans les forêts adaptées ; reconstitution des peuplements touchés par les crises sanitaires (scolytes, chalarose) dans les forêts de Verdun et du Pas-de-Calais ; réhabilitation de la végétation dégradée par les incendies dans les forêts du Gâvre (Loire-Atlantique) et de Moustiers-Sainte-Marie (Alpes de Haute-Provence). L'engagement entre l'ONF et la Fondation Total repose sur une convention-cadre signée pour 3 ans visant à soutenir des projets de lutte contre le changement climatique, de gestion des risques naturels et de sensibilisation à la protection des forêts.

Avec l'opérateur VIIA, l'ONF vise la neutralité carbone



Grâce au soutien financier de l'opérateur d'autoroutes ferroviaires VIIA, filiale du groupe SNCF, des plantations ont été réalisées en 2019 par les équipes de l'ONF dans les forêts touchées par les effets du réchauffement climatique. Au total, 11 850 arbres ont été plantés aux abords des terminaux de la filiale, dans les forêts domaniales de Boulogne (Pas-de-Calais), des Fanges (Aude) et de Fausses-Reposes (Hauts-de-Seine), ainsi que dans la forêt communale de Saint-Vital (Savoie). En forêt de Boulogne par exemple, la plantation a permis de remplacer les frênes atteints de la chalarose, un champignon pathogène, par d'autres essences. Ces actions fondamentales mobilisent chaque année les forestiers de l'ONF face à l'accélération inédite du changement climatique.

NOUVELLE AMBITION, NOUVEL OUTIL, LE FONDS ONF-AGIR POUR LA FORÊT

Aujourd'hui, face à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité, il est nécessaire d'aller plus vite et d'être plus efficace.

C'est pourquoi l'ONF a lancé le 12 novembre 2019 son fonds de dotation « ONF-Agir pour la forêt », afin de faciliter l'accès aux dons pour les entreprises de toutes tailles et pour les particuliers. Parce que les forêts sont notre bien commun, chacun peut dorénavant agir pour garantir leur pérennité. Six thématiques sont proposées :



- PLANTER ET RÉGÉNÉRER POUR DEMAIN
- AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ
- AGIR POUR PRÉVENIR LES RISQUES NATURE
- AGIR POUR ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS
- AGIR POUR SAUVEGARDER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL
- INNOVER POUR LA FORÊT

Le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt est présidé par le directeur général de l'ONF et administré par un conseil d'administration, auquel participent des représentants de mécènes et de personnalités extérieures qualifiées.

« S'engager pour les forêts, c'est s'inscrire dans une vision de long terme, avec le souci de préserver et de transmettre nos ressources. La forêt offre beaucoup à la Maison Martell et à travers cet engagement, nous souhaitons lui rendre ce qu'elle nous a donné. Nous avons choisi le fonds de dotation ONF-Agir pour la Forêt, car nous partageons des valeurs communes, parmi lesquelles figurent le savoir-faire, la volonté de transmettre et la passion qui anime les équipes de l'ONF avec lesquelles j'ai la chance d'être en contact. »

Pierre Joncourt
Directeur activités Cognac, Société Martell

68

UNE OFFRE GLOBALE DE
PRESTATIONS DE SERVICES

69

AGENCES TRAVAUX ET
BUREAUX D'ÉTUDES :
L'INDISPENSABLE SAVOIR-FAIRE
DE L'OFFICE

70

DES PROJETS AU SERVICE
DES ESPACES NATURELS,
ET DES CITOYENS



DES PRODUITS ET DES SERVICES SUR MESURE



PRESTATIONS ET SERVICES SUR MESURE

Une offre globale de prestations de services

L'ONF propose des produits et services aux propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels publics et privés. Il accompagne ses clients, collectivités et entreprises, et met à leur disposition les savoir-faire et compétences de ses équipes.



Évolution du CA 2018-2019

+7,74%

De la conception à la réalisation, les équipes sont mobilisées autour de cinq grands domaines :

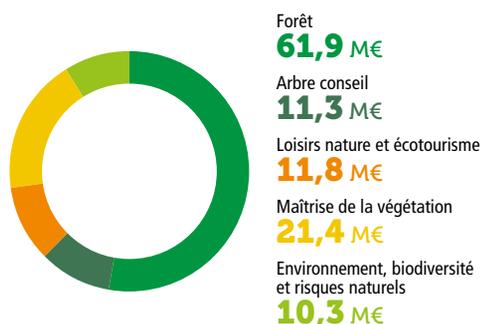
- ① Forêt, bois et sylviculture
- ② Arbre Conseil®
- ③ Aménagements, loisirs et écotourisme
- ④ Maîtrise de la végétation
- ⑤ Environnement, biodiversité et risques naturels

Ses 12 ateliers bois conçoivent et réalisent des ouvrages en bois et des mobiliers extérieurs.

L'année 2019 est marquée par le développement d'un nouvel axe stratégique « climat » qui répond à différents enjeux liés au changement climatique. 2020 est une année charnière qui permettra d'inscrire le positionnement de l'ONF sur les offres : forêt urbaine, compensation carbone et compensation biodiversité.

Les prestations en chiffres :

RÉPARTITION DU CA PAR UNIVERS PRODUITS
EN 2019 : 117,5 MILLIONS D'EUROS



L'indispensable savoir-faire de l'Office

Mis en place en 2009, les agences travaux et les bureaux d'études assurent pour le compte de l'ONF différentes prestations développées dans les forêts domaniales, dans les forêts des collectivités, mais également pour les entreprises.

Travaux sylvicoles, exploitation forestière, génie écologique, expertise et travaux sur l'arbre, accueil du public... Tels sont les grands types d'actions menés par ces agences spécialisées en faveur de la gestion durable des espaces naturels.

Avec un volume d'activité de plus de 167 millions d'euros, ces unités de production ont une responsabilité économique forte qui implique une amélioration constante de leur performance pour accroître la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'ONF.

Compétences techniques et interdisciplinarité

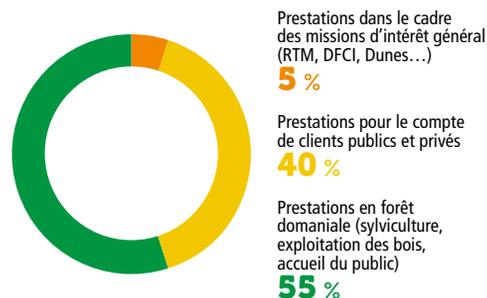
Au sein des agences travaux, 2 100 ouvriers de l'Office sont mobilisés sur l'ensemble du territoire, présentant des profils adaptés aux activités portées : ouvriers sylviculteurs, bûcherons, grimpeurs-élagueurs, conducteurs d'engins, ouvriers spécialisés dans les risques naturels... Ils recourent, dans leur action au quotidien, à une vaste gamme de matériels de production : tracteurs, broyeurs, épareuses, pelles hydrauliques..., mais aussi outils thermiques et électroportatifs tels que tronçonneuses et débroussailluses.

La recherche de la performance se traduit par une mécanisation accrue des tâches effectuées, ce qui permet d'en diminuer également la pénibilité.

Côté bureaux d'études, plus de 200 chefs de projet, chargés d'études et assistants producteurs interviennent sur de nombreux projets (environnement, biodiversité, Arbre Conseil®, loisirs nature, risques naturels, gestion forestière...). Des missions qui nécessitent des compétences très techniques au service de projets faisant de plus en plus appel à une forte interdisciplinarité et réactivité. L'innovation reste au cœur des préoccupations de tous, avec le développement de nouveaux outils, tels que les drones, le LIDAR ou encore la modélisation en trois dimensions.



L'ACTIVITÉ DES AGENCES ÉTUDES ET TRAVAUX



Des projets au service des espaces naturels et des citoyens

Acteur de la gestion durable des forêts publiques et des espaces naturels en ville, l'ONF propose aux collectivités locales et aux entreprises une large gamme de produits et services. Découvrez quelques exemples de projets d'envergure menés en 2019.



LE RÉSEAU ARBRE CONSEIL®

Spécialiste de la forêt, l'ONF dispose d'un réseau Arbre Conseil®, constitué d'une cinquantaine d'experts et de près de vingt-cinq équipes d'entrepreneurs de travaux. Régulièrement formés sur toute la France, ces professionnels proposent des prestations d'études, d'ingénierie et de travaux au service des patrimoines arborés.

majeure à trois piliers : innovation dans l'exécution avec un nouvel outil de saisie en temps réel, coordination du projet avec des équipes pluridisciplinaires (Arbre Conseil®, opérateurs SIG et des systèmes d'information, ouvriers forestiers arboristes...), et développement d'une approche client de qualité avec la Métropole », témoigne Sabrina Lebeau, responsable commerciale territoriale Midi-Méditerranée à l'ONF. Le suivi de l'avancement du projet a pu se faire en temps réel, et les fichiers d'informations et les comptes-rendus transmis quotidiennement au maître d'ouvrage.

Au total, plus de quarante personnes ont été mobilisées, incluant les équipes d'experts ONF venus de plusieurs directions territoriales, et des renforts des renforts d'ouvriers arboristes. Cette expérience montre la capacité des équipes de l'ONF à s'adapter à la spécificité du terrain et à répondre au plus près aux besoins du client.

Arbre Conseil® : Un marché de grande ampleur confié par la Ville et la Métropole de Toulouse

En 2019, les experts Arbre Conseil® de l'ONF ont procédé au diagnostic de 30 000 arbres pour le compte de la Ville et de la Métropole de Toulouse. Un projet innovant au service de la sécurité des usagers.

En novembre 2018, la Ville et la Métropole de Toulouse ont lancé une vaste consultation pour procéder à l'inventaire et au diagnostic de milliers d'arbres. Avec à terme, la volonté d'améliorer la connaissance de leur patrimoine arboré, pour ainsi mieux l'entretenir et le valoriser sur le long terme. Ce marché d'un an reconductible trois fois, remporté par l'ONF, a porté sur l'analyse de 30 000 arbres en 2019. Cette opération est emblématique par son ampleur et la rapidité de son exécution, avec 5 000 arbres diagnostiqués par mois ! Pour parvenir à de tels résultats, les équipes de l'ONF ont su mettre en place une méthode de gestion efficace : « Cette opération est un exemple de coopération

Balade connectée : Découvrir les richesses du bois de Plédran



Depuis juillet 2019, la mairie de Plédran (Côtes-d'Armor) et l'ONF proposent de connecter les promeneurs de la région à l'application mobile « Bois de Plédran ». « L'application s'inscrit dans le schéma d'accueil du public de cette forêt communale.

Ludique et pédagogique, elle permettra de favoriser l'échange entre les générations, de guider le public et de mieux comprendre la gestion forestière mise en œuvre sur ce site », explique Olivier Dugné, forestier à l'ONF. Seul, en famille ou entre amis, cette nouvelle offre gratuite permet de découvrir la richesse du patrimoine naturel et culturel de ce massif, à travers l'histoire du bois, de la faune et de la flore. Au total, une dizaine de bornes explicatives sur une boucle de deux kilomètres ont été installées par les services de la mairie et les équipes de l'ONF.

À Menton, l'ONF étudie les bienfaits de la végétation sur la population

Fin 2019, la commune de Menton (Alpes-Maritimes) s'est rapprochée de l'ONF pour évaluer le potentiel écologique de son patrimoine arboré. « L'idée était de mettre en avant l'engagement environnemental de la commune en s'appuyant sur différents indicateurs, comme par exemple le potentiel de stockage de carbone de la forêt communale et des arbres en ville », explique Frédéric Dreyer, responsable d'UT à l'agence ONF des Alpes-Maritimes. En s'appuyant sur les données fournies par le cabinet d'études E6 Consulting, les équipes de l'ONF ont analysé les bienfaits de la gestion du patrimoine arboré pour la population et l'environnement, et notamment son rôle dans la diminution des particules fines, dans l'infiltration des eaux de pluie ou encore dans la régulation des températures. Enfin, un bilan des services rendus (écologiques, sociaux et économiques) par ce patrimoine arboré devrait permettre de fournir des préconisations générales de gestion.

Un partenariat avec SUEZ pour la préservation de la ressource en eau

Depuis une vingtaine d'années, l'ONF entretient les périmètres de captage de Suez (anciennement la Lyonnaise des Eaux), sur la vallée des Allues (Savoie). Fort de son expertise, l'ONF et son co-traitant MBS se sont vu confier une nouvelle mission dédiée à la mise en conformité, sur la commune savoyarde de Belleville, de l'ensemble des captages d'eau potable. Une action essentielle pour garantir la qualité de la ressource en eau en protégeant les équipements des effets de la pollution ainsi que du passage des animaux sur ces infrastructures.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un périmètre de captage est une zone définie par arrêté préfectoral assurant la protection des captages d'eau potable et de leur environnement proche des pollutions ponctuelles et diffuses.

L'ONF S'ENGAGE DANS LA COMPENSATION CARBONE

Dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), l'ONF déploie une série d'actions sur le terrain au service de la lutte contre l'effet de serre. Il est rejoint dans son action par de nombreux acteurs publics et privés.

LE LABEL BAS CARBONE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le label permet d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial en récompensant les comportements allant au-delà des pratiques usuelles. Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, se mobilisent pour engager des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles.

Pour s'engager, les financeurs potentiels veillent à ce que la qualité et l'intégrité environnementale des projets soient assurées. Le label bas-carbone leur offre ces garanties et permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

Premiers boisements en forêt publique labellisés « bas carbone »

Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le Label « bas-carbone » a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Pour les propriétaires de forêts, c'est aussi une solution pour trouver des financements dédiés aux opérations de reboisements. Deux projets de reboisement, portés par les communes de Jatxou et Haux dans les Pyrénées-Atlantiques à la suite d'incendies de 2017 et 2019, et soutenus par l'ONF, ont reçu ce label en 2019 : une première pour la forêt publique.

Il aura fallu seulement trois mois entre la constitution du dossier et l'obtention du label.

« Régénération naturelle feuillue, mélange des essences, maintien des arbres morts ou à cavités, sélection d'une entreprise locale de travaux et un partenariat avec une association d'insertion sociale : des projets vertueux dans toutes leurs dimensions » résume Antoine de Boutray, directeur de l'agence Pyrénées Atlantiques à l'ONF. Sans oublier la réduction des émissions de CO₂, puisque les deux projets permettront de capturer 2 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans !

UN PARTENARIAT AVEC WENOW, PIONNIER DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Pour soutenir le déploiement de pratiques forestières vertueuses pour le climat, la start-up WeNow, axée sur l'écoconduite, et l'ONF ont présenté en octobre 2019 des premiers projets de compensation carbone en forêts publiques. Les deux premiers projets identifiés « label bas carbone » en Auvergne Rhône-Alpes visent à replanter près de 8 500 arbres sur une surface de 7 hectares, au sein de massifs touchés par les aléas climatiques.

74

ONF PARTICIPATIONS

75

ORGANIGRAMME DU
GROUPE ONF

76

ONF ÉNERGIE : L'ONF, ACTEUR
MAJEUR DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

77

ONF INTERNATIONAL :
FORLAND, UNE PLATEFORME
POUR UNE GESTION
DURABLE DES TERRES À
L'INTERNATIONAL



LE GROUPE ONF



ONF Participations

Après la création d'ONF International en 1997 et celle d'ONF Energie en 2006, l'ONF a structuré en 2008 sa politique groupe avec la création de la société holding ONF Participations, dotée d'un capital de 15 M€. Définie par le Conseil d'administration de l'ONF, cette politique se décline en trois axes : l'action internationale, le bois-énergie et depuis 2018, les filiales de moyens.

En 2019, le groupe a poursuivi sa consolidation en rationalisant la présence territoriale d'ONF Energie, leader français du marché des plaquettes forestières et en apportant un relais important à l'ONF dans la réalisation des marchés de travaux auprès des grands gestionnaires d'infrastructures linéaires (SNCF, Enedis, VNF¹, etc.).

Des entreprises qui confortent les métiers et les marchés de l'ONF

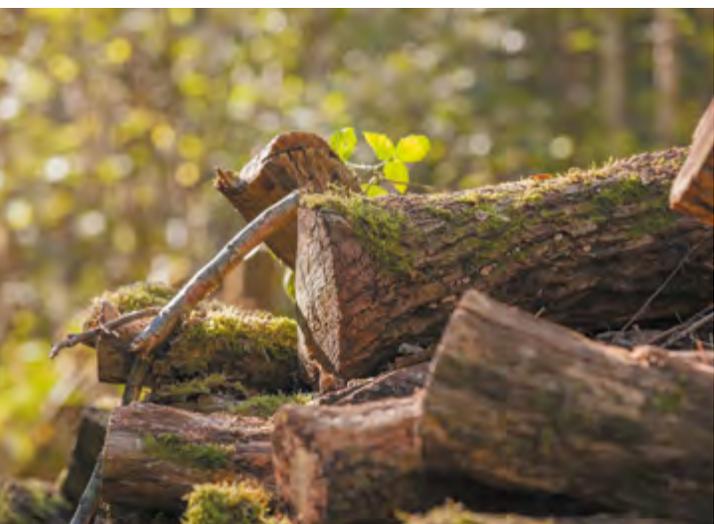
L'ONF poursuit son rayonnement international avec des prestations de conseil et d'expertise en sylviculture et en environnement valorisant le rôle de la forêt auprès des hommes et des territoires. Son engagement dans le programme de formation des forestiers turcs qu'il avait initié en 2013 grâce à des financements de l'Agence Française de Développement et coordonné par ONF International, témoigne notamment de cette ambition.



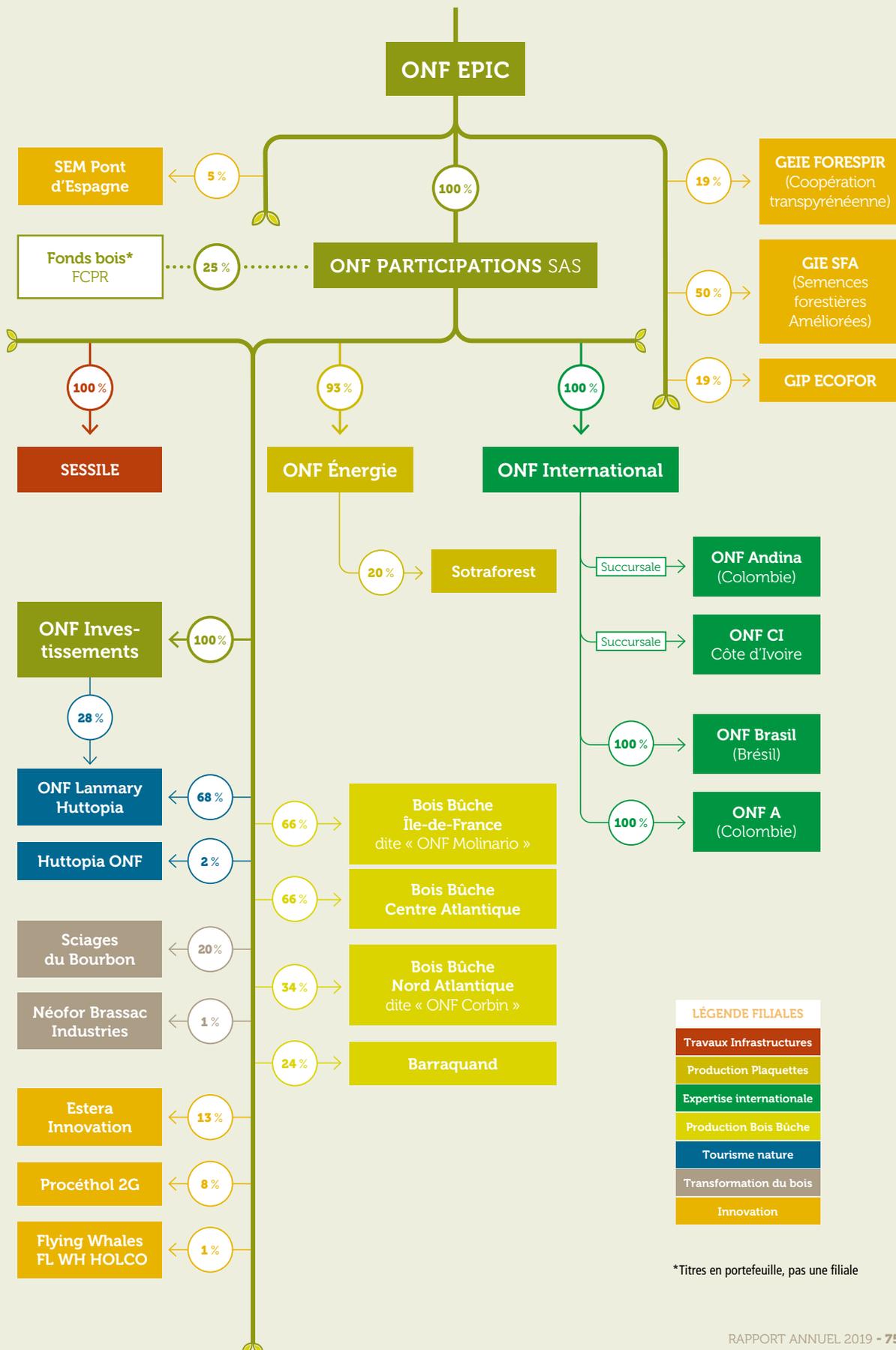
L'ONF joue également pleinement son rôle dans la filière bois énergie en étant un acteur significatif et structurant de ce marché, répondant aux ambitions françaises en termes de transition énergétique. Avec l'acquisition mi 2018 d'une société spécialisée dans les travaux sur les infrastructures linéaires et sa croissance sur 2019, l'ONF répond à la demande des grands opérateurs nationaux.

ONF Participations permet aussi à l'ONF d'être au cœur de projets innovants menés aux côtés de partenaires de renom, leaders dans leur spécialité. En 2019, Flying Whales a renforcé son tour de table : la Région Nouvelle Aquitaine, quatre investisseurs français : Aéroport de Paris, Bouygues, Témairis et Zoé, Air Liquide et le gouvernement du Québec ont apporté de nouveaux moyens financiers pour poursuivre les recherches sur le dirigeable pour le transport de charges lourdes.

Le chiffre d'affaires cumulé des filiales (détenue du capital à plus de 50 %) par ONF Participations est de 45 M€ en 2019. La croissance de l'activité s'est faite sans mobilisation de ressources financières nouvelles auprès de l'ONF. Pour la cinquième année consécutive, les filiales apportent une contribution positive au résultat consolidé de l'EPIC ONF.




ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF
 AU 31 DÉCEMBRE 2019



LÉGENDE FILIALES

Travaux Infrastructures
Production Plaquettes
Expertise internationale
Production Bois Bûche
Tourisme nature
Transformation du bois
Innovation

*Titres en portefeuille, pas une filiale

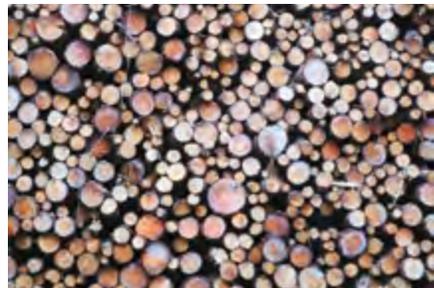
ONF ÉNERGIE

L'ONF, acteur majeur de la transition énergétique

Avec son réseau ONF Energie Bois, l'Office national des forêts joue un rôle majeur dans le développement du bois énergie auprès des collectivités, des industriels et des particuliers. Filiale de l'ONF et de la Fédération nationale des communes forestières, la société ONF Energie est le leader français du marché de la plaquette forestière avec 600 000 tonnes commercialisées (clients industriels et collectifs). En bois de chauffage, le réseau ONF Energie Bois regroupe des entreprises-productrices de bois bûche qui commercialise 140 000 stères selon le cahier des charges Bois bûche ONF Energie Bois.

Alors que seulement 15 % du bois de chauffage sont vendus sur le marché formel et que très peu de produits commercialisés le sont dans le cadre du respect d'une norme ou d'un label de qualité, les produits conditionnés ONF Energie Bois sont propres, secs et pratiques d'emploi (bûches de 25, 30, 33, 40, 50 cm et en palettes rangées ou non, big bag ou sacs). Plus d'un tiers des ventes se font en ligne via les e-boutiques.

Fort de ces bonnes pratiques (flux direct forêt-chauffe-rie, etc.) et engagé dans la recherche de solutions innovantes (nouvelles techniques d'exploitation en forêt et de suivi matière, mesure de l'humidité des bois, transports alternatifs à bas coût carbone), l'ONF fait du bois une énergie vertueuse, durable. Et la plus compétitive sur le marché national.



Le bois énergie est un complément utile à l'économie forestière. En France, les prélèvements de bois sont inférieurs à l'accroissement naturel de la forêt ainsi préservée.

Rendez-vous sur www.onf-energie-bois.com

et vous saurez l'essentiel avec le guide unique Questions Réponses Bois énergie et vous pourrez commander votre flambée.



ForLand, une plateforme pour une gestion durable des terres à l'international



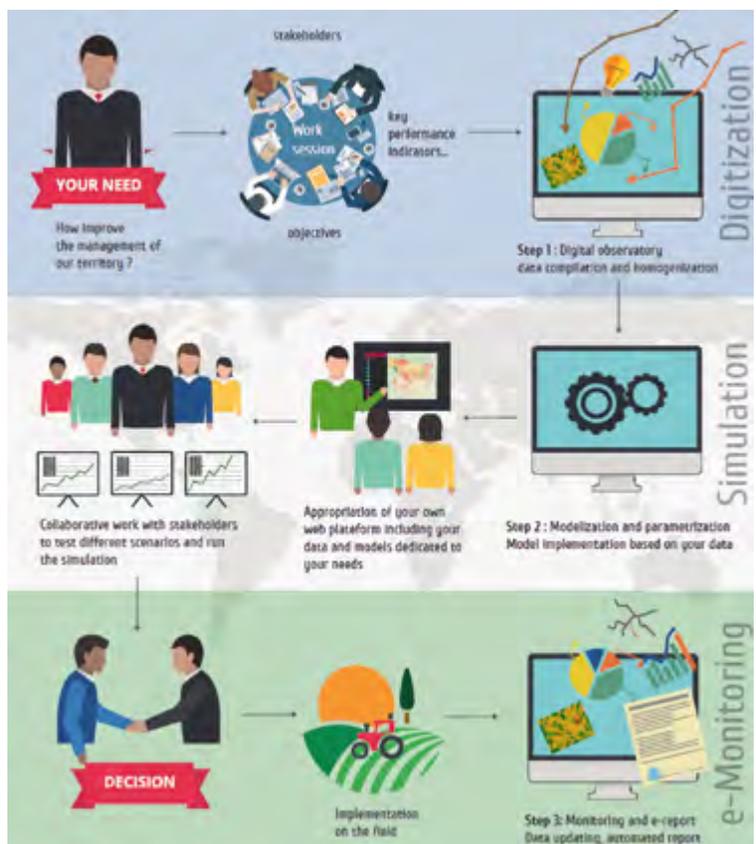
Mis en place dès 2018 par ONF International, la plateforme numérique ForLand accompagne les acteurs publics ou privés en Amérique du sud et en Europe dans l'élaboration d'une gestion durable des territoires, soucieuse à la fois des besoins des populations et de l'environnement. Adapté aux besoins des clients - qu'ils soient gestionnaires de filières, organisations territoriales ou investisseurs - cet outil de visualisation d'un territoire en temps réel permet d'évaluer les ressources en présence, de récolter des analyses précises sur l'évolution des sols, d'alerter sur la déforestation ou encore de scénariser la restauration de terres dégradées. Ainsi pour les décideurs, ForLand améliore la connaissance de l'état des ressources naturelles, simplifie la planification du territoire et la prise de décision partagée avec la population et ses représentants.

Deux leviers pour agir

Aujourd'hui, ForLand dispose de deux leviers pour agir durablement. Le projet **ForLand-Restauration**, dédié à la restauration des paysages forestiers, cible la résolution des conflits d'usage des terres. Il propose une analyse renforcée des dynamiques humaines et une approche inclusive impliquant toutes les parties prenantes du territoire. Bénéficiant d'un financement de l'EIT-Climate-KIC, Forland Restauration est développé par ONF International avec plusieurs grands partenaires : le CIRAD, l'Université d'Edimbourg, Forest Research et ETH Zurich. Ce projet est actuellement développé et testé sur des sites pilotes au Brésil, en Colombie et en Ecosse.

Un second projet baptisé **Forland Déforestation** aide à la lutte contre la déforestation en identifiant les zones à risque et en surveillant le territoire en temps réel, avec un système d'alerte automatique en cas d'activité non autorisée. Ce dernier est né d'une collaboration avec ONF Guyane qui l'utilise aujourd'hui, ainsi que d'autres administrations guyanaises et brésiliennes.

+ d'infos : : <https://forland.io/news/>



Crédits photos :

Alex Bonnemaïson, Jean-Jacques Boutteaux, Giada Connestari, Luc Croisé, Corentin Deart, Carine Duret, Quentin Ebrard, Timothée de Ferrières, Manon Genin, Frédéric Glon, Frédéric Guérin, Patrice Hirbec, Marie Juppet, Jérémie Lempin, Frédéric Malgouyrès, Jean-Marc Péchart, Romain Perrot, Nathalie Petrel, Erwin Ulrich / ONF, Flying Whales®, FNEDT, J de Falandre / CRPF, Gestes Propres®, SARL F Mabboux, Luc Olivier / CDT Allier



